Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Ministère de la Sécurité publique

Rapport annuel 1988-1989

Québec

90-05263/

Le contenu de cette publication a été rédigé par
le ministère de la Sécurité publique.

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 4e trimestre 1989
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-551-12249-X
ISSN : 0836-1150

© Gouvernement du Québec

M. Jean-Pierre Saintonge
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de la Sécurité publique pour l'exercice financier 1988-1989.

Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités du Ministère et contient de nombreux renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de la Sécurité publique,

Sam Elkas

Table des matières

I — Personnel de direction 7

Ministère 7

Organismes relevant du ministère de la Sécurité publique 7

II — Réalisations de l'ensemble du Ministère en 1988-1989 9

III — Informations générales 13

Résumé de la *Loi sur le ministère de la Sécurité publique* 13

IV — Bilan administratif 15

Direction du Ministère 15

Direction des communications 19

Direction de la vérification interne 25

Service de la planification 26

Direction générale de l'administration 27

Organigramme du Ministère 30

Direction générale de la sécurité et de la prévention 33

Direction générale des services correctionnels 37

Sûreté du Québec 45

V — Rapport sur l'application de la *Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics* 51

Annexes 53

Annexe 1

Liste des lois appliquées par le ministère de la Sécurité publique 53

Annexe 2

Liste des règlements adoptés en vertu de lois ou de parties de lois appliquées par le ministère de la Sécurité publique 54

Annexe 3

Liste des principaux services offerts à la population du Québec par le ministère de la Sécurité publique 57

I — Personnel de direction

Ministère

Ministre
Gil Rémillard

Sous-ministre
Jacques Beaudoin

Sous-ministre associé à la Direction générale de l'administration
Raymond Conti

Sous-ministre associé à la Direction générale de la sécurité et de la prévention
Serge Roberge

Sous-ministre associé à la Direction générale des services correctionnels
Normand Carrier

Directeur général de la Sûreté du Québec
Robert Lavigne

Directrice des communications
Michelle Derome

Organismes relevant du ministère de la Sécurité publique[1]

Bureau du Coroner
Jean Grenier
Coroner en chef

Commission de police du Québec
Jean Alarie
Président

Commission québécoise des libérations conditionnelles
Renée Colette
Présidente

Régie des permis d'alcool du Québec
Ghislain K. Laflamme
Président

Bureau de la protection civile*

Direction générale de la prévention des incendies*

* Ces deux unités administratives, à la suite d'un arrêté en Conseil passé en décembre 1988, font maintenant partie du ministère de la Sécurité publique; chacune de ces unités a produit pour l'exercice 1988-1989 son propre rapport annuel.

---

1. Quatre organismes relevaient, au cours de l'exercice 1988-1989, du ministère de la Sécurité publique. La liste de ces organismes, ainsi que le nom de leur président, est reproduite ci-après. Chacun de ces organismes produit son propre rapport annuel. Nous invitons les lecteurs et lectrices à s'y référer pour obtenir plus d'informations sur les réalisations de chacun d'eux.

II — Réalisations de l'ensemble du Ministère en 1988-1989

Au cours de l'année 1988-1989, le ministère de la Sécurité publique a travaillé à plusieurs réalisations visant à mieux remplir son mandat qui est de veiller à assurer la sécurité de tous les Québécois et Québécoises dans le respect des droits et libertés de la personne. Il s'est de plus préoccupé d'améliorer ses relations avec les citoyennes et citoyens et de parfaire le fonctionnement de son organisation interne.

Ces réalisations sont décrites dans le présent rapport. Cependant, les bilans administratifs des directions générales du Ministère présentent des informations plus détaillées.

Changements apportés à la structure administrative du Ministère

En décembre 1988, l'adoption des projets de loi 81 et 86 a eu pour effet :

- de remplacer l'appellation du ministère du Solliciteur général et de son ministre le Solliciteur général, par celle de ministère et ministre de la Sécurité publique ;
- d'intégrer au ministère de la Sécurité publique le Bureau de la protection civile et la Direction générale de la prévention des incendies du ministère des Affaires municipales ;
- de faire de l'Institut de police du Québec une corporation ;
- de démanteler la Commission de police du Québec ;
- de créer trois nouvelles entités en matière de déontologie policière : le Tribunal de la déontologie, le Commissaire à la déontologie et les Comités de déontologie ;
- de créer un Service d'inspectorat ;
- de transférer de la Commission de police à la Direction générale de la sécurité et de la prévention différentes fonctions touchant le conseil, le support et la réglementation en matière policière.

Solutions de rechange à l'incarcération

Le Ministère a donné suite à certaines recommandations du rapport du Comité d'étude sur les solutions de rechange à l'incarcération. Il s'agit de celles qui ont donné naissance aux programmes Alcofrein et Alcofrein Plus ainsi qu'à l'expérimentation d'un programme d'évaluation rapide et ponctuelle à la cour, circonscrite dans la région de la Montérégie. Un comité de travail a été formé en vue de proposer des mesures pour modifier le processus d'absences prélibératoires. Un autre comité de travail étudie également les suites possibles à donner à la recommandation qui concerne l'application des travaux compensatoires pour les amendes découlant des lois fédérales.

Il faut souligner que le rapport sur les solutions de rechange à l'incarcération constitue une base importante sur laquelle s'appuie le Ministère pour assurer la réalisation d'un des objectifs généraux des Services correctionnels, soit de « contribuer à réduire le taux d'incarcération : en ce sens, accentuer la mise en place de mesures de substitution à l'incarcération et les rendre disponibles au Tribunal ».

Informations spéciales aux citoyennes et citoyens

Les activités visant à renseigner la population sur les lois, programmes et réalisations du Ministère ont été nombreuses et variées au cours de l'année. Plusieurs documents, écrits ou audiovisuels, ont été produits et diffusés à cet effet.

Parmi les activités de communication les plus significatives, citons la Tournée de consultation ministérielle sur la prévention du crime, organisée afin de recueillir des suggestions qui serviront à l'élaboration d'une politique qui reflètera véritablement les besoins des Québécois et Québécoises en cette matière. Le Ministère a également profité de l'ouverture du nouveau Centre de détention de Trois-Rivières pour inviter le public à mieux connaître la réalité correctionnelle québécoise et ses institutions.

Tout au long de l'année, des efforts spéciaux ont aussi été faits afin que la population connaisse mieux le rôle, le mandat et les services offerts par le Ministère qui, en cours d'année, a changé d'appellation pour devenir le ministère de la Sécurité publique.

Activités de la Sûreté du Québec

Au cours de la dernière année[1], les membres de la Sûreté du Québec ont constaté et enquêté au sujet de 78 352 infractions criminelles déclarées, dont 65 789 se sont avérées fondées. Les 9 226 assistances aux corps policiers municipaux constituent 11,8 % de

1. Les données statistiques concernent l'année civile 1988.

l'ensemble de ces infractions signalées à la Sûreté. Cela représente une légère augmentation par rapport à 1987.

Le taux de solution pour l'ensemble des infractions criminelles réelles déclarées à la Sûreté approche les 50 %. Il s'agit d'une performance qui est digne de mention puisque le taux de solution moyen pour les corps de police municipaux du Québec est d'environ 30 %, tandis qu'au niveau canadien il est d'environ 35 %.

Pour 1988, le gouvernement avait fixé deux priorités d'action à la Sûreté du Québec, soit la lutte contre la drogue et l'accroissement de la sécurité routière.

Pour lutter contre le fléau de la drogue, les efforts de la Sûreté se sont concentrés sur les réseaux de distribution, petits ou grands, ainsi que sur la réduction de la demande par l'instauration d'un programme en milieu scolaire.

En 1988, 163 institutions d'enseignement ont collaboré au nouveau programme de la Sûreté en milieu scolaire. Ce programme d'intervention visait à assainir les écoles secondaires en y extirpant la drogue ; les trafiquants furent identifiés et poursuivis devant les tribunaux. Les résultats : 2 395 consommateurs rencontrés, 807 trafiquants identifiés relativement à 7 634 délits de trafic de drogue. Devant l'appréciation des directions des écoles et des parents concernés, ce projet sera poursuivi avec encore plus de vigueur en 1989.

Toujours concernant la drogue, la Sûreté a effectué des saisies pour une valeur globale atteignant les 80 millions de dollars. Il s'agit là d'un nouveau sommet qui excède de 22 % la valeur des saisies de l'année précédente.

En matière de sécurité routière, la Sûreté a axé ses efforts sur la promotion de la sécurité routière auprès de la population, sur l'élargissement de la participation directe du réseau des partenaires ainsi que sur un contrôle policier accru. Les policières et policiers ont effectué 924 307 interventions dans le domaine de la sécurité routière. De ce nombre, 58 % avaient trait à un constat d'infraction au *Code de la sécurité routière*, 40 % à l'émission d'avis de 48 heures et 2 % au constat d'infractions criminelles en relation avec la circulation.

Enfin, en ce qui a trait aux mesures d'urgence, nous retenons l'événement de Saint-Basile-Le-Grand, où à la demande du gouvernement et en collaboration avec tous les organismes concernés, la Sûreté fut appelée à gérer cette situation de crise, assurant la sécurité du périmètre touché, le maintien de l'ordre et de la paix, ainsi que la conduite des enquêtes criminelles.

État de la criminalité

La Direction générale de la sécurité et de la prévention a compilé des statistiques sur l'état de la criminalité au Québec. Elle a produit plusieurs rapports statistiques dont celui portant sur la violence conjugale au Québec, une première au Canada. Elle a de plus entrepris certaines démarches afin de procéder aux adaptations techniques nécessitées par le nouveau programme fédéral de déclaration uniforme de la criminalité.

Prévention du crime

Le Ministère a coordonné, comme par le passé, la Semaine de la prévention du crime. La tenue de cette activité lui a permis de mener une vaste consultation auprès des jeunes âgés de 12 à 17 ans, afin de connaître leurs préoccupations face à la criminalité et de mieux cibler ainsi son intervention. Un rapport d'interprétation des résultats sera publié à l'automne 1989.

La Direction générale de la sécurité et de la prévention a secondé le Ministre dans la planification et le déroulement d'une tournée de consultation provinciale effectuée auprès des intervenants des milieux policiers, sociaux, communautaires et privés, oeuvrant en prévention de la criminalité.

Cette tournée devrait permettre l'élaboration d'une politique ministérielle en prévention du crime.

Administration générale du Ministère

Au cours du dernier exercice, la Direction générale de l'administration a donné priorité à certains dossiers :

- la coordination du plan directeur informatique pour le Ministère ;
- la coprésidence des travaux du Comité interne d'implantation des modifications législatives, en vue d'assurer la mise en œuvre de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière de sécurité publique* et de la *Loi sur l'organisation policière et modifiant la Loi de police et diverses dispositions législatives* ;
- l'intervention et le rôle conseil en matière d'organisation administrative, de gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles ;
- l'information sur les services offerts, par chacune de ses quatre directions de support.

En matière de ressources humaines, le Ministère a mis sur pied un programme d'aide aux employées et employés, évalué la qualité des services dans huit établissements de détention et effectué de multiples interventions en développement organisationnel.

Les relations de travail ont été marquées par la préparation des dossiers concernant le renouvellement des conditions de travail et la participation aux séances de négociations pour trois des groupes d'agentes et agents de la paix exclusifs au Ministère, par l'adoption de deux directives en matière de condition de travail du personnel d'encadrement travaillant dans les établissements de détention et par l'implantation d'une politique ministérielle en santé et sécurité du travail et la consolidation de la politique ministérielle en ce qui a trait à la protection des non-fumeurs.

La gestion de l'informatique a exigé des énergies constantes du personnel de ce secteur afin de s'assurer de la qualité des biens livrés et d'orienter le déroulement du projet d'informatisation.

Enfin, pour ce qui est des ressources matérielles et financières, les activités se sont concentrées autour de la production d'un premier plan triennal en besoins immobiliers du Ministère pour 1989-1992, de la réalisation de plus de 50 projets reliés à des travaux de construction, dont les coûts totalisent plus de 12 M $, et de plus de 500 projets d'exploitation totalisant des dépenses approximatives de 770 000 $. De plus, une proposition fut soumise aux autorités concernant une stratégie budgétaire pour 1989-1990 et l'analyse de certaines problématiques budgétaires et la mise en place d'un système d'évolution budgétaire mensuelle particulière à ces cas.

III — Informations générales

Résumé de la *Loi sur le ministère de la Sécurité publique*

La *Loi sur le ministère de la Sécurité publique* (L.R.Q., c. M-31.01) définit les fonctions et obligations du ministère de la Sécurité publique et prévoit le cadre de la constitution et de l'organisation du Ministère.

Le ministre de la Sécurité publique a pour fonction de diriger le Ministère. Il lui appartient d'élaborer et de proposer au gouvernement des politiques relatives au maintien de la sécurité publique, à la prévention de la criminalité, à l'implantation et à l'amélioration des méthodes de détection et de répression de la criminalité ainsi qu'à l'incarcération et à la réinsertion sociale des personnes détenues.

De plus, le ministre de la Sécurité publique se voit confier, par cette loi, des fonctions en matière de police, de protection civile, de prévention des incendies, de détention, de probation, de surveillance de la circulation routière et d'alcool, ainsi qu'à l'égard des coroners, des commissaires aux incendies et des agences d'investigation ou de sécurité.

La *Loi sur le ministère de la Sécurité publique* prévoit la nomination d'une personne qui occupe la fonction de sous-ministre. Elle prévoit également la nomination de sous-ministres associés.

Le personnel nécessaire au fonctionnement du Ministère est généralement nommé conformément à la *Loi sur la fonction publique*.

IV — Bilan administratif

Direction du Ministère

Le ministre de la Sécurité publique dirige le Ministère et en définit les grandes orientations. Il répond devant l'Assemblée nationale du Québec des activités du Ministère et il soumet à l'approbation du Conseil des ministres les mémoires et les projets de décret qui concernent le maintien de la sécurité publique, la prévention de la criminalité, l'implantation et l'amélioration des méthodes de détection et de répression de la criminalité, ainsi que la surveillance, la garde et la réinsertion sociale des personnes contrevenantes.

Le ministre de la Sécurité publique exerce également des fonctions en matière de protection civile et de prévention des incendies, de surveillance de la circulation routière, de contrôle du commerce des boissons alcooliques, ainsi qu'à l'égard des coroners, des commissaires aux incendies et des agences d'investigation ou de sécurité.

Il présente à l'Assemblée nationale du Québec les projets de loi qui découlent de la politique gouvernementale dans ces secteurs et, une fois les lois adoptées, veille à leur mise en application.

Le ministre de la Sécurité publique est membre du Comité de législation du gouvernement, organisme formé de ministres et chargé principalement d'examiner les projets de loi pour assurer ultimement leur cohérence juridique et vérifier s'ils reflètent bien les décisions du Conseil des ministres. Le ministre de la Sécurité publique fait partie également du Conseil des ministres provinciaux de la Justice et représente le Québec aux différentes conférences interprovinciales et fédérales-provinciales des ministres responsables de la justice pénale.

Au niveau administratif, le Ministère est sous la direction d'un sous-ministre en titre qui coordonne l'activité des directions générales de la Sécurité et de la Prévention, de la Sûreté du Québec, des Services correctionnels et de l'Administration, ainsi que celle de la Direction des communications, de la Direction de la vérification interne et du Service de la planification. Il veille à la réalisation du mandat et des objectifs du Ministère. Il préside le Bureau de direction qui réunit les sous-ministres associés et certains autres gestionnaires.

Le sous-ministre assure de plus les relations avec les différents organismes relevant du Ministère. Il est secondé dans son travail immédiat par le directeur du Bureau du sous-ministre et par trois conseillères et conseillers.

À l'échelon interprovincial, le sous-ministre participe aux conférences fédérales-provinciales qui réunissent les sous-solliciteurs généraux, les sous-ministres de la Justice et les sous-procureurs généraux.

De même, le sous-ministre siège au Conseil d'information juridique, un organisme fédéral-provincial permanent qui supervise la production de statistiques et d'information juridiques nationales.

Réalisations

— Conférences fédérales-provinciales et interprovinciales

Une conférence interprovinciale des ministres responsables de la justice pénale s'est tenue à Québec le 26 mai 1988. Elle a été immédiatement suivie d'une conférence fédérale-provinciale des ministres responsables de la justice pénale, les 26 et 27 mai 1988 à Québec.

Ces deux conférences avaient été précédées d'une rencontre fédérale-provinciale des sous-ministres responsables de la justice pénale et de la justice juvénile tenue les 2 et 3 mai 1988 au lac Meech (Québec).

De plus, une rencontre interprovinciale des sous-ministres responsables de la justice pénale s'est tenue à Whitehorse au Yukon les 21 et 22 septembre 1988. Enfin, une rencontre fédérale-provinciale des sous-ministres responsables de la justice pénale et de la justice juvénile a également eu lieu les 17 et 18 janvier 1989 à Halifax (Nouvelle-Écosse).

Par ailleurs, le ministère de la Sécurité publique a participé à plusieurs rencontres de hauts fonctionnaires et à des groupes de travail qui ont permis de faire avancer les dossiers en matière de relations fédérales-provinciales.

Groupes de travail

Le Bureau du sous-ministre a été représenté au sein des groupes de travail suivants:

— Comité interne d'implantation des modifications législatives (projet de loi 81, 1988, c. 46; projet de loi 86, 1988, c. 75)

Les travaux de ce comité concernent la mise en œuvre des projets de loi 81 et 86, notamment l'intégration du Bureau de la protection civile et de la Direction générale de la prévention des incendies, le démantèlement de la Commission de police et la création de nouvelles instances en matière de déontologie, ainsi que le transfert au ministère de la Sécurité publique de certaines tâches effectuées par la Commission de police.

Le comité a reçu le mandat de préparer les objectifs généraux et particuliers, un plan d'action, un calendrier de réalisation des activités, d'assurer la mise en opération de la nouvelle structure d'organisation et d'en prévoir l'évaluation le cas échéant.

— Comité permanent de concertation sur la formation des futurs policières et policiers

La formation des futurs policières et policiers du Québec a fait l'objet d'une entente entre le ministère de la Sécurité publique et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. Elle implique la collaboration de l'Institut de police du Québec et des collèges d'enseignement général et professionnel (CEGEP). Cette entente fut révisée en 1988 et une nouvelle stratégie pédagogique ainsi qu'un nouveau partage des cours ont donné lieu à la signature d'un protocole le 28 juin 1988.

Un comité permanent de consultation a été mis sur pied pour assurer les liens nécessaires entre les divers éléments de la formation des futurs policières et policiers.

Ce comité de concertation est composé de représentants de chacun des ministères concernés, de l'Institut de police du Québec, de la Sûreté du Québec, du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, de la Commission de police et des deux collèges concernés, dont le coordonnateur du programme.

Le comité permanent de concertation peut soumettre aux instances concernées toute recommandation qui lui paraît pertinente, y compris sur des modifications à apporter au protocole.

En 1988, le comité s'est réuni à trois occasions et le directeur du Bureau du sous-ministre en a assuré la présidence pour notre Ministère.

— Comité sur l'organisation de la sécurité sur le territoire de la Baie-James

Créé au début de 1987, à la demande du ministre de la Sécurité publique, ce comité a reçu comme mandat :

- d'inventorier les besoins en matière de sécurité publique sur le territoire de la municipalité de la Baie-James ;
- de formuler une ou des propositions touchant l'organisation de la sécurité publique sur ce territoire.

Les ministères et organismes suivants y ont participé :

- Ministère du Conseil exécutif ;
- Ministère des Affaires municipales (Société de développement de la Baie-James et municipalité de la Baie-James) ;
- Ministère de l'Énergie et des Ressources (Hydro-Québec, Société d'énergie de la Baie-James) ;
- Ministère des Transports ;
- Ministère de la Sécurité publique (Sûreté du Québec, Direction générale de la sécurité et de la prévention).

Demandées en 1987 à la Sûreté du Québec et à la municipalité de la Baie-James, des propositions d'organisation pour la prise en charge du territoire ont été présentées au mois d'août 1988 et le Service de la planification de notre Ministère a reçu le mandat d'en faire l'examen. Ce dernier a déposé son rapport à l'automne 1988.

Dossiers spéciaux

Cinq dossiers spéciaux ont fait l'objet d'une coordination ministérielle par des personnes rattachées au Bureau du sous-ministre. Il s'agit des dossiers de la condition féminine, de la politique familiale, des activités ministérielles en milieu autochtone, de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et des activités de coopération internationale.

Dossier de la condition féminine

Le Bureau du sous-ministre a assumé la coordination du dossier de la condition féminine. L'objectif de ce dossier est de favoriser et de promouvoir les programmes et les activités visant à améliorer la condition de la clientèle féminine du Ministère. Parmi celle-ci, on trouve les détenues, les conjointes de détenus et, d'une manière générale, toutes les femmes qui ont recours aux services du Ministère, que ce soit comme victimes d'actes criminels ou utilisatrices de tout service offert par le Ministère à la population.

Le Bureau du sous-ministre s'est acquitté également du mandat d'assurer la liaison entre le Secrétariat à la condition féminine et le ministère de la Sécurité publique.

Parmi les réalisations les plus importantes, mentionnons :

- la participation à un comité interministériel sur la violence conjugale ;
- la collecte et l'analyse des données statistiques sur les cas de violence conjugale compilées par les services de police ; la production d'un rapport annuel ;
- le maintien du support aux corps policiers pour l'application de la politique en matière de violence conjugale ;
- l'expérimentation de la nouvelle version du guide d'intervention et de la trousse médico-légale destinés aux victimes d'agressions à caractère sexuel ;
- la réalisation de travaux de recherche sur les abus dont sont victimes les personnes âgées. Conseils et informations en prévention de la criminalité leur sont prodigués ;
- la poursuite des activités visant à améliorer les conditions des femmes détenues :
  - l'examen de leurs besoins ;
  - le développement d'un service de santé physique répondant à leurs besoins ;
  - la poursuite du programme d'information et de prévention de la toxicomanie ;
  - la mise en place d'un plan d'accueil (réalisation de deux vidéos d'information) ;
  - la concertation entre les programmes de formation existant dans l'établissement de détention et les besoins de formation des femmes détenues ;
  - le développement, avec le réseau de l'éducation, d'un programme de formation individualisée ;
  - la poursuite du projet « continuité famille » à la Maison Tanguay.
- la continuation de la formation des agentes et agents de probation à la politique d'intervention en matière de violence conjugale ; l'embauche de 18 nouveaux agents et agentes pour travailler tant en probation qu'en libération conditionnelle ;
- les activités de formation à l'intention des personnes intervenantes en matière de violence dans les communautés autochtones des régions nordiques ;
- l'élaboration d'un plan d'action pour l'exercice 1989-1990.

Dossier de la politique familiale

L'objet de la politique familiale est de protéger et promouvoir la famille en tant qu'institution et milieu de vie, notamment par l'insertion de la dimension familiale dans toutes les politiques du gouvernement où cela est requis.

Le ministère de la Sécurité publique est engagé au niveau de la réalisation d'un des volets importants de cette politique gouvernementale, soit celui de la violence en milieu familial.

En plus des efforts qu'il a faits en matière de lutte contre la violence conjugale, de solutions de rechange à l'incarcération et d'amélioration des conditions de vie de la femme en milieu carcéral, le Ministère a mis en place des mécanismes permettant l'application du projet de loi fédéral C-15 concernant les abus sexuels à l'égard des enfants, notamment la sensibilisation du public, la mise en place des équipements techniques nécessaires à la collecte de la preuve et la formation des intervenantes et intervenants du Ministère.

Concernant plus précisément la violence familiale, le Ministère a poursuivi des activités de sensibilisation auprès du public et a développé des moyens de sensibilisation adaptés aux communautés ethniques et autochtones. Le personnel policier ainsi que les agentes et agents de probation ont reçu une formation spéciale leur permettant d'assister et d'aider les victimes de violence conjugale et de les guider vers les ressources existantes.

La lutte contre la drogue est une des priorités de notre Ministère. La Sûreté du Québec a, entre autres, intensifié la prévention en milieu scolaire et elle y a accru ses interventions afin d'y détecter les trafiquants.

De plus, par son programme *Alcofrein* qui s'adresse aux personnes condamnées pour une première infraction de conduite avec facultés affaiblies, notre Ministère entend sensibiliser le public aux conséquences de l'alcool et autres intoxicants sur la conduite d'un véhicule motorisé et ainsi faire un pas de plus pour assurer la sécurité des routes au Québec.

Enfin, le représentant du Bureau du sous-ministre a siégé sur le Comité interministériel de travail sous la responsabilité du Secrétariat à la famille et a coordonné la préparation d'un plan d'action pour l'exercice 1988-1989.

Dossier des activités ministérielles en milieu autochtone

Le coordonnateur des activités ministérielles en milieu autochtone a pour mandat de coordonner et d'harmoniser toutes les activités inhérentes à l'administration de la sécurité publique en milieu autochtone.

Ce mandat couvre la mise en application des articles de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (Cris-Inuit) et du Nord-Est québécois (Naskapis) qui concernent le ministère de la Sécurité publique, ainsi que le développement et l'organisation de services à l'endroit des autres nations autochtones du Québec non concernées par ces conventions.

De plus, le coordonnateur représente le Ministère dans ses relations avec les dix nations autochtones du Québec, les autres ministères, le Secrétariat aux affaires autochtones, le gouvernement fédéral et plus particulièrement avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord.

Parmi les réalisations les plus importantes de cette année, mentionnons:

— le dépôt et l'analyse d'une étude sur la consommation abusive de l'alcool et des drogues illicites chez les populations autochtones du nord du Québec;

— le renouvellement des ententes de prestations en matière de services policiers et le passage à la phase II du programme de la Sûreté du Québec pour l'ensemble des communautés cries;

— le renouvellement de ces mêmes ententes pour les Inuit et les Naskapis pour la phase I;

— la présentation d'une ébauche d'un plan quinquennal d'intervention en matière de sécurité publique chez les Autochtones;

— la participation au comité consultatif Justice, Sécurité publique avec les représentants du Grand Conseil des Cris;

— la conduite d'une étude sur la gestion des sentences au nord du 50e parallèle;

— la négociation intensive avec les Mohawks d'Akwesasne et de Kahnawake sur les questions de sécurité publique;

— la poursuite des discussions avec le gouvernement fédéral quant au partage des juridictions et des coûts en matière de sécurité publique;

— la conduite d'un dossier de concertation intensive entre le ministère de la Justice et de la Sécurité publique pour l'administration de la justice pénale chez les Autochtones.

Dossier de l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*

D'avril 1988 à mars 1989, 69 demandes ont été reçues au ministère de la Sécurité publique. Elles concernaient l'accès à des renseignements personnels (24) ou à des documents (45). Le responsable ministériel a pu répondre entièrement à 12 de ces demandes, 21 n'ont pu être que partiellement satisfaites, 5 ont été renvoyées à un autre organisme, 23 ont été refusées et 8 visaient des documents (ou renseignements) inexistants.

Parmi les demandes reçues cette année, 12 ont donné lieu à une demande de révision devant la Commission d'accès à l'information. Quatre demandes ont été maintenues par la Commission, il y a eu cinq désistements et trois dossiers sont toujours à l'étude.

De plus, dans le cadre de l'application de la *Loi sur la recherche des causes et des circonstances de décès*, 23 demandes de renseignements concernant des rapports de police nous ont été acheminées par le Bureau du coroner. Un rapport de police a été communiqué en entier, 20 n'ont été communiqués qu'en partie et 2 ont été refusés.

Dossier des activités de coopération internationale

Dans le cadre de ses activités de coopération internationale, le ministère de la Sécurité publique a effectué des missions d'étude à l'extérieur du pays:

— mission en Angleterre (Birmingham et Londres) afin d'évaluer les méthodes d'analyses permettant d'établir le profil génétique des individus par l'analyse de l'ADN faite sur les substances biologiques;

— mission en France et en Angleterre pour évaluer les méthodes d'intervention des scientifiques de laboratoire de sciences judiciaires dans le domaine de l'incendie, de nature criminelle ou suspecte;

— mission à Boston (États-Unis), au Massachusetts Institute of Technology et à la compagnie Rigaku pour l'évaluation d'un appareil à diffraction des rayons X, dans un but éventuel d'acquisition;

— mission à Washington (États-Unis) pour discuter avec des représentants du ministère des Transports des États-Unis, du Bureau national des normes et de l'Association internationale des chefs de police, dans le cadre du dossier de l'établissement de normes relatives aux appareils pour mesurer la vitesse d'un véhicule routier (normalisation du radar);

— stage d'un fonctionnaire en France, à l'Institut national de formation de la police nationale française à Clermont-Ferrand, de novembre 1987 à novembre 1988;

— mission à Miami et Chicago (États-Unis) pour visiter des laboratoires de sciences médico-légales et judiciaires, afin de recueillir des informations utiles à l'élaboration d'un programme de besoins pour la relocalisation des laboratoires de police scientifique et de médecine légale.

De plus, le Ministère a été présent à certains congrès, conférences ou séminaires:

— congrès en France (Bordeaux) sur la spectrométrie de masse;

— conférence sur la formation et la sélection des policières et policiers et sur les innovations pour les années 1990, à San Diego (États-Unis);

— participation à la rencontre annuelle de l'Académie américaine des sciences judiciaires, à Las Vegas (États-Unis), dans le cadre d'un congrès sur la toxicologie judiciaire et les sciences judiciaires et médico-légales;

— assistance au 8e colloque en odontologie judiciaire de l'Université du Texas à San Antonio (États-Unis);

— assistance au 41e congrès annuel de l'American Academy of Forensic Sciences à Las Vegas (États-Unis);

— visite et cueillette de données aux laboratoires de Miami et de Chicago (États-Unis) pour l'aménagement futur du Laboratoire de médecine légale de Montréal;

— atelier de travail à Atlanta (États-Unis) sur la détermination du profil génétique par l'analyse de l'ADN, à l'usage des laboratoires de sciences judiciaires.

Des fonctionnaires du Ministère ont également assisté à divers colloques portant sur l'expertise psychosociale et la médiation familiale, sur le bénévolat dans le secteur correctionnel, sur la prévention du suicide et sur la violence.

Ils ont de plus participé à des congrès, conférences ou cours en matière d'abus sexuels, de sida et toxicomanie, de criminologie, de surveillance et traitement, de droit et santé mentale ainsi que de psychologie et de psychiatrie.

Au cours du dernier exercice, plusieurs missions ont été accueillies par le Ministère dont:

— une mission d'Allemagne fédérale dont un médecin chargé d'évaluer les méthodes d'analyse, de détermination et de l'interprétation de l'alcoolémie sanguine;

— une mission des États-Unis composée de spécialistes en toxicologie judiciaire pour l'étude comparative des méthodes d'identification et de dosage des diverses drogues et poisons.

Ressources humaines et financières

Effectif	1988-1989	1987-1988
Régulier	32	31
Occasionnel*	2	2

* Un budget de 45 000 $ a permis de maintenir l'équivalent de 2 postes/année.

Budget (000 $)		
Crédits	1 665,9	1 883,7
Dépenses	1 556,5	1 674,0

Note: Ces postes et crédits comprennent la Direction de la vérification interne et le Service de la planification et de l'évaluation.

Direction des communications

Mandat

La Direction des communications est sous la responsabilité du sous-ministre. Son mandat consiste, d'une part, à faire connaître à la population et à certaines clientèles identifiées les lois, règlements et réalisations du Ministère et, d'autre part, à conseiller et à assister, en matière de communication, le personnel des directions générales du ministère de la Sécurité publique, à l'exception de celui de la Sûreté du Québec.

Pour atteindre ces objectifs, la Direction conçoit et met en œuvre des programmes d'information, de publicité et de relations publiques et produit un ensemble de documents écrits et audiovisuels.

La Direction des communications doit, par la mise en place d'instruments appropriés, faciliter les échanges entre la direction du Ministère et son personnel.

Réalisations

À partir des ressources disponibles, la Direction des communications a poursuivi ses efforts en 1988-1989 pour faire connaître le ministère du Solliciteur général. Toutefois, le changement de nom du ministère du Solliciteur général pour celui de ministère de la Sécurité publique, en août 1988, a nécessité des efforts supplémentaires sur ce chapitre.

La Direction des communications a dû interrompre la campagne d'information basée sur le thème « Le ministère du Solliciteur général, Au cœur de votre sécurité » dont l'objectif était de faire connaître les lois, politiques, programmes et services du Ministère auprès de la population en général. Un nouveau

plan de communication a été élaboré afin de faire connaître la nouvelle dénomination du Ministère ainsi que ses activités.

1 - Information générale à la population

Cette section identifie les activités de communication effectuées en 1988-1989 pour faire connaître, de façon globale, aux citoyens et citoyennes du Québec les activités du Ministère.

Les programmes dont la réalisation nécessite l'intervention du personnel de plusieurs unités administratives du Ministère et dont la coordination de l'aspect communication est assurée par la Direction des communications y sont également décrits.

1.1 Rapport annuel

La Direction a assumé la coordination et la production du rapport annuel du ministère du Solliciteur général déposé à l'Assemblée nationale en 1988. Elle a diffusé ce rapport auprès des différents organismes et intervenants dans les champs de la justice pénale et de la sécurité publique.

1.2 Violence conjugale

La Direction a effectué le suivi de la campagne publicitaire diffusée en février et mars 1988 sur la violence conjugale. Sous le thème « La violence conjugale, c'est inacceptable », cette campagne visait, entre autres, à inciter les victimes de violence conjugale à rompre avec leur isolement et à consulter les différentes ressources disponibles dont les services policiers. Elle visait également à sensibiliser la population à ce phénomène afin que celle-ci apporte son concours dans la lutte contre cette forme de violence.

En 1988-1989, la Direction a poursuivi la distribution de la documentation produite à cette fin. En collaboration avec les directions des communications des ministères de la Santé et des Services sociaux et de la Justice, avec qui cette campagne a été menée, la Direction des communications a analysé l'impact de la campagne de publicité à partir des données recueillies par l'agence de publicité. Elle a également fait ses recommandations aux autorités ministérielles quant à l'opportunité de poursuivre ou non cette campagne publicitaire.

1.3 Information sur le ministère du Solliciteur général et sur celui de la Sécurité publique

L'exercice financier 1988-1989 a connu deux phases distinctes: d'avril à juillet, la Direction a maintenu son programme d'information sur le ministère du Solliciteur général; d'août 1988 à mars 1989, la Direction a fait porter ses efforts sur la mise en œuvre d'un nouveau plan de communication portant sur le ministère de la Sécurité publique.

1.3.1 Information sur le ministère du Solliciteur général

D'avril à juillet 1988, la campagne « Le ministère du Solliciteur général, Au cœur de votre sécurité », entreprise au cours de l'exercice financier précédent, a permis au Ministère de mieux faire connaître, à ses diverses clientèles, son mandat relatif au maintien de l'ordre, à la prévention de la criminalité, à l'amélioration des méthodes de détection et de répression du crime, et à la garde, la surveillance et la réinsertion sociale des contrevenants. Durant ces quelques mois, la Direction a produit un vidéo de 25 minutes sur le sujet et a participé à certains événements publics pour rejoindre principalement des clientèles spécialisées:

- 20e anniversaire de l'Institut de police du Québec, le 20 mai 1988;
- Congrès des éducateurs de police à Montréal, du 24 au 27 mai 1988;
- Journée « Portes ouvertes » au centre Parthenais à Montréal, le 2 juin 1988;
- Salon international de la prévention à Montréal, du 9 au 13 juin 1988.

Ces sorties ont été autant d'occasions pour faire connaître les activités du ministère du Solliciteur général, et pour distribuer un dépliant d'information générale sur le Ministère.

1.3.2 Information concernant le ministère de la Sécurité publique

En août 1988, la Direction a interrompu la campagne d'information précédente pour concevoir et ensuite réaliser un nouveau plan de communication pour faire connaître cette fois le ministère de la Sécurité publique. Différents outils d'information et de promotion ont été produits au cours de l'année 1988-1989:

- un nouveau slogan, « Un allié sûr », accompagne la signature du Ministère sur tous les documents destinés à la population;
- un dépliant d'information présentant la mission du Ministère, son équipe, ses actions et son organisation a été publié;
- une affiche et un stand présentant le nouveau concept visuel et le slogan du Ministère ont également été produits.

Au cours de cette période, la Direction a réalisé certaines opérations de relations publiques et a participé à des événements publics pour informer les citoyens et citoyennes du changement de nom du

Ministère et pour inviter la population à collaborer à la réalisation de sa mission:

- Exposition provinciale de Québec, du 24 août au 5 septembre 1988;
- Salon de la jeunesse à Montréal, du 15 au 19 mars 1989.

1.4 Code de déontologie policière

À la suite de l'adoption, en décembre 1988, du projet de loi 86, la Direction a élaboré un plan de communication visant à informer la population sur ce nouveau code de déontologie, dès qu'il sera en vigueur.

2 — Information sectorielle

Cette section identifie les activités de communication réalisées en 1988-1989 pour faire connaître différents services ou programmes offerts par les directions générales suivantes:

- Sécurité et Prévention (Sécurité publique);
- Services correctionnels.

2.1 Sécurité et Prévention (Sécurité publique)

La Direction des communications a contribué à faire connaître divers services ou programmes offerts par la Direction générale de la sécurité et de la prévention. Elle a notamment appuyé le personnel de cette direction dans ses diverses activités reliées à la prévention de la criminalité; l'une des plus importantes réalisations fut sa participation à l'organisation et à la promotion de la Semaine de la prévention du crime tenue à la grandeur du Québec du 30 octobre au 5 novembre 1988.

2.1.1 Semaine de la prévention du crime

Placée sous le thème « La prévention du crime, ça commence avec vous », la Direction des communications a produit l'ensemble du matériel d'information de la Semaine: une affiche, un programme officiel, une pochette d'information, un message vidéo et radio d'une durée de 30 secondes, un dépliant à l'intention des personnes âgées et un document consultatif (questionnaire aux élèves du secondaire). De concert avec les comités régionaux de prévention du crime et divers organismes sociaux, communautaires et gouvernementaux associés à cet événement, la Direction a participé à la diffusion de ces documents. De nombreuses démarches ont été entreprises afin d'obtenir l'appui de plusieurs organismes à la promotion de l'événement. Le milieu artistique a été sollicité et la Direction a obtenu la collaboration de l'artiste Yvan Ponton lors du lancement provincial de la Semaine; la Direction a participé au lancement provincial de l'événement: préparation de la conférence de presse, communiqués annonçant l'événement et pochettes de presse pour les hebdos. Elle a été mise à contribution lors du suivi du dossier et elle a déposé un rapport contenant les propositions pour la Semaine 1989.

2.1.2 Bulletin Action-Prévention

La Direction a assuré la révision des textes et la production technique d'un bulletin d'information dont la mission est de favoriser les échanges sur la prévention du crime. Trois numéros de huit pages chacun ont été produits en 1988-1989 et ont été diffusés à tous les intervenants québécois en prévention du crime (corps policiers et comités régionaux de prévention du crime).

2.1.3 Programmes de prévention

Divers programmes de prévention et de communication mis de l'avant les années précédentes ont été maintenus, principalement par la mise à jour et la réimpression de documents divers portant la signature « Action-Prévention ».

Dans ces opérations, la Direction a épaulé le personnel de la Direction générale de la sécurité publique. Ces divers programmes traitaient de la fraude, du vol dans les commerces, de la prévention du vol chez-soi et à l'intérieur de sa voiture, etc. La Direction a assuré, en mars 1989, la présence du Ministère au Salon de la jeunesse à Montréal. Elle a apporté son appui et son expertise dans le cadre du concours de vidéoclip lancé dans les cégeps; elle a assumé l'animation du stand du Ministère de concert avec la Sûreté du Québec et la Direction générale de la sécurité et de la prévention.

2.1.4 État de la criminalité

La Direction s'est occupée de la diffusion régulière des statistiques compilées par la Direction générale de la sécurité et de la prévention et publiées dans les rapports trimestriels et annuel sur l'état de la criminalité. Les premières statistiques sur la violence conjugale ont été rendues publiques en 1988. La diffusion de celles-ci, au moyen de communiqués, suscite à chaque fois des demandes de renseignements des journalistes auxquelles la Direction donne suite.

2.1.5 Consultation ministérielle sur la prévention du crime

La Direction a participé activement à l'organisation et à la réalisation de la tournée ministérielle de consultation en prévention du crime tenue au cours des mois d'octobre et novembre 1988. Elle a participé à la production du document « Consultation

ministérielle sur la prévention du crime » remis aux intervenants, aux médias et aux organismes concernés par la prévention du crime.

La Direction a vu également à l'aspect logistique de la tournée et a pris en charge la production et la diffusion du document de consultation, l'envoi des invitations aux 5 500 personnes ou groupes invités, l'organisation physique et l'accueil des 520 personnes présentes aux 11 rencontres.

2.1.6 Autres opérations

Les constables spéciaux du Ministère ont profité du support de la Direction qui a mis à leur disposition des outils de communication, lors de la cueillette des biens pour les enfants défavorisés de la paroisse Saint-Roch de Québec.

2.2 Services correctionnels

La Direction des communications a joué un rôle conseil auprès de la Direction générale des services correctionnels et de ses unités administratives. En plus de sa participation à l'étude des besoins en communication de cette direction, elle a conçu et réalisé diverses activités de communication pour celle-ci.

Elle a assuré la révision du texte et la production d'un feuillet d'information portant sur les orientations des Services correctionnels pour 1988-1989. Ce document a été diffusé à tout le personnel et aux organismes communautaires qui collaborent avec le ministère de la Sécurité publique. La brochure « Mission, valeurs et orientations des Services correctionnels » a été réimprimée et réalisée en version anglaise par la Direction.

La Direction a participé à une campagne de sensibilisation auprès des membres du personnel sur la mission des Services correctionnels. Elle a produit une affiche, un macaron, un agenda, deux dépliants et un carton d'invitation pour les besoins des nombreuses activités mises de l'avant au cours de cette campagne.

Elle a aussi pris en charge la publication du rapport « Statistiques correctionnelles 1987-1988 » en plus de produire et de diffuser un communiqué se rapportant à ces statistiques.

2.2.1 Secteur de la probation

La Direction a poursuivi ses efforts en 1988-1989 afin de renseigner les personnes concernées (contrevenants, intervenants) sur les programmes de la Direction de la probation, ce qui s'est traduit par la mise à jour et la réimpression de la documentation existante. Ainsi, le dépliant d'information « Une façon de payer son amende » (programme de travaux compensatoires) a été réimprimé dans sa version française et anglaise. Un nouveau concept graphique a été conçu pour la présentation de quatre dépliants sur des programmes existants (Libération conditionnelle, Probation avec surveillance, Travaux communautaires et Rapport présentenciel).

Dans le cadre du programme Alcofrein, un document audiovisuel d'une durée de 15 minutes a été produit sous le titre « Si j'avais su... » et a été distribué dans près de 200 écoles de conduite automobile du Québec. Un message publicitaire fut produit et diffusé à titre gracieux au cours de la saison estivale 1988 par les stations de radio et de télévision; les requêtes faites en ce sens auprès des médias électroniques ont permis d'obtenir environ 200 000 $ de publicité gratuite. Un premier bilan statistique portant sur les 10 premiers mois d'application de ce programme (janvier à octobre 1988) a été publié à l'automne 1988 et distribué à l'intérieur du réseau de la probation et de la magistrature.

La Direction a également collaboré, au chapitre des communications, au développement et à l'implantation du programme Alcofrein Plus s'adressant aux conducteurs trouvés coupables de conduite avec facultés affaiblies à la suite d'une deuxième infraction. Alcofrein Plus a fait l'objet de nombreux préparatifs entourant son éventuelle mise en application. Des négociations ont été entreprises avec un organisme américain détenteur des droits d'auteur du document audiovisuel utilisé pour ce programme.

La Direction a participé aux activités d'un groupe de travail sur la sensibilisation et l'information du public francophone touchant la conduite d'un véhicule avec facultés affaiblies. Ce comité national a pour mandat de conseiller le gouvernement canadien, plus précisément le ministère de la Santé et du Bien-être social, sur le développement de son programme national de lutte contre la conduite avec facultés affaiblies.

Par ailleurs, la Direction a produit un stand d'information pour le bureau régional de la probation en Montérégie; ce stand a permis à la Probation de faire connaître ses activités et ses services dans le cadre de la Semaine de la justice tenue au Palais de justice de Longueuil.

2.2.2 Secteur de la participation communautaire

La Direction des communications a produit une brochure répertoriant les ressources communautaires engagées dans la réinsertion sociale des personnes contrevenantes. Cette brochure a été distribuée dans les réseaux de la Justice et de la Sécurité publique.

2.2.3 Secteur de la détention

La Direction a participé à l'élaboration de moyens pour faire connaître les modifications législatives apportées aux fonds au bénéfice des personnes incarcérées. Elle a produit une brochure intitulée « Politique sur les programmes d'activités pour les personnes incarcérées » et un dépliant traitant du même sujet. La Direction a également été mise à contribution dans le cadre de rencontres avec la presse dont l'objectif était de faire connaître certaines activités offertes aux personnes incarcérées; ces rencontres se sont déroulées à Québec et Sept-Îles en 1988-1989.

Le travail amorcé l'an dernier afin d'améliorer l'information destinée aux personnes incarcérées s'est poursuivi en 1988-1989.

La production d'un dépliant portant sur le centre de prévention de Montréal a permis de faire connaître la mission de l'établissement, son fonctionnement, ses activités et ses services.

Les agents et agentes de la paix responsables de l'Opération Sourire, œuvre humanitaire vouée aux enfants handicapés, ont bénéficié des conseils de la Direction des communications. Celle-ci a collaboré à l'élaboration d'une stratégie de promotion pour la création de la Fondation Sourire.

Le 2 décembre 1988, un nouveau centre de détention était inauguré à Trois-Rivières; la Direction des communications a largement contribué à l'organisation de la cérémonie d'ouverture et des visites à l'intention du public: près de 35 000 personnes ont visité le centre du 4 au 11 décembre 1988. Pour l'occasion, un document vidéo de 5 minutes a été produit par la Direction pour faire connaître aux visiteurs les activités quotidiennes des détenus, la sécurité du centre et les programmes visant la réinsertion sociale. Une brochure de 16 pages, tirée à 40 000 exemplaires, a permis de compléter les informations reliées à ce nouveau centre: cette brochure présentait les installations du centre, le réseau québécois des établissements de détention, le ministère de la Sécurité publique, le rôle de l'agent de la paix en milieu carcéral et, enfin, contenait un historique des prisons à Trois-Rivières.

3 - Information interne

3.1 Publication du journal interne *L'Empreinte*

Les 9 500 employés et employées du Ministère ont été informés en 1988-1989 des activités de celui-ci par l'entremise du journal interne *L'Empreinte*; six numéros de cette publication ont été produits et distribués par la Direction des communications; celle-ci a procédé à un sondage en février 1989 afin de connaître la perception des lecteurs de ce véhicule d'information. Le but visé était de réorienter, le cas échéant, le contenu de ce journal. Dans le but d'en améliorer la portée auprès de sa clientèle, un réseau de collaborateurs et collaboratrices issus de chacune des directions générales du Ministère et des organismes en relevant, a été formé.

L'adoption d'un nouvel énoncé de la mission et l'élaboration des valeurs de gestion du Ministère ont fait l'objet d'un document d'information s'adressant à l'ensemble du personnel du Ministère. Afin de favoriser l'adhésion et la reconnaissance des membres du personnel envers cet objectif collectif, une affiche et un macaron reproduisant le concept visuel retenu pour ce dossier ont également été produits. La conception et la production du matériel furent achevées en 1988-1989 tandis que la distribution et la promotion se concrétiseront au début de 1989-1990.

3.2 Autres opérations

La Direction a participé aux activités soulignant la Journée internationale des femmes. Un document audiovisuel fut produit pour diffusion auprès du personnel concerné.

La campagne de Centraide au Ministère a profité de l'aide et des conseils de la Direction en vue d'élaborer une stratégie de communication; un employé a été délégué comme membre du comité organisateur.

L'objectif d'informer le personnel du Ministère a amené la collaboration de la Direction pour produire des dépliants touchants:

- la santé et la sécurité au travail;
- le programme d'aide aux employés et employées;
- le programme d'assistance pour la retraite;
- le programme d'accueil des nouveaux employés et employées.

4 - Diverses activités régulières

Rétro-information et renseignements

La Direction a fourni aux autorités du Ministère et aux directions générales divers instruments d'information leur permettant d'évaluer la perception des médias et du public en ce qui concerne leurs programmes et interventions. Elle a produit à cet effet des revues de presse quotidiennes et hebdomadaires et quelques revues de presse thématiques. Elle a acheminé aussi les transcriptions des relevés de presse électronique aux personnes concernées et a enregistré, sur demande, les émissions d'affaires publiques.

Orientations

Conformément à son mandat, la Direction des communications réalisera un ensemble d'activités de communication pour faire connaître les lois, les politiques, les programmes et les services du ministère de la Sécurité publique auprès des organismes, des groupes et de la population en général.

Elle réalisera ce mandat en tenant compte des grandes orientations que la Direction du Ministère aura identifiées. La Direction des communications continuera à conseiller et à assister les autres directions du Ministère en matière de communication. Sa programmation tiendra compte des priorités des directions générales du Ministère.

Elle poursuivra ses activités d'information auprès du personnel. Elle participera à l'élaboration et à la réalisation des moyens de communication visant à favoriser les échanges entre la Direction du Ministère et le personnel afin d'associer le personnel au développement du Ministère et de favoriser le sentiment d'appartenance au Ministère.

L'ajout d'une direction générale au Ministère, soit la Direction générale de la protection civile et de la prévention-incendie, devrait accroître les activités de la Direction des communications. Elle devra intégrer les activités de communication du Bureau de la protection civile et de la Direction de la prévention des incendies. L'ajout de services aura comme conséquence l'ajout de ressources humaines et financières. Un plan de réorganisation de la Direction sera soumis à la Direction du Ministère.

Code de déontologie policière

Dès que le nouveau code de déontologie policière sera en vigueur, la Direction entend réaliser le plan de communication élaboré à la suite de l'adoption du projet de loi 86 en décembre 1988. Pour faire connaître les modalités de ce code de déontologie policière à la population, la Direction entend utiliser des moyens de communication de masse tels que l'envoi d'un dépliant d'information à la très grande majorité des foyers et l'utilisation des médias électroniques.

Information sur le ministère de la Sécurité publique

La Direction des communications entend intensifier ses efforts en vue de faire connaître le ministère de la Sécurité publique, sa mission et ses activités aux divers intervenants du système judiciaire, aux partenaires et à la population. Pour ce faire, elle assurera la diffusion des documents déjà produits (dépliant d'information générale, affiche présentant le slogan et le concept visuel du Ministère) sous le thème « Le ministère de la Sécurité publique... un allié sûr » ; elle ajoutera les éléments suivants à sa stratégie d'information :

- une brochure d'information sur le Ministère qui donnera des renseignements plus détaillés sur le rôle et le mandat du Ministère et précisera ses activités en plus de décrire le mandat de chacune des unités administratives ;
- une pochette qui servira à insérer les documents d'information générale du Ministère (dépliant, brochure) et les documents d'information particulière lors d'événements particuliers ;
- un court document vidéo de présentation du Ministère, sous le thème « Un allié sûr », dont l'objectif sera de faire connaître la mission et les activités du ministère de la Sécurité publique. Ce document servira lors des salons, congrès, expositions.

La Direction des communications participera à la réalisation des programmes qui seront élaborés, en cours d'exercice financier, par la Direction générale de la sécurité et de la prévention en vue de prévenir la criminalité. Elle prévoit notamment contribuer à la production d'un guide de la prévention du crime à l'intention des corps policiers.

Elle participera également à l'organisation et à la promotion de la Semaine de la prévention du crime qui a lieu chaque année à l'automne, à la grandeur du Québec.

En collaboration avec le personnel de la Sécurité et de la Prévention, elle continuera à produire le bulletin d'information *Action-Prévention* qui est diffusé à tous les corps policiers du Québec, aux comités régionaux de prévention du crime et aux divers intervenants concernés.

Elle participera également à la publication des rapports statistiques sur la criminalité et sur la violence conjugale. Elle informera régulièrement la population sur l'état de la criminalité au Québec par la voie entre autres de communiqués tirés des documents statistiques produits par la Direction générale de la sécurité publique.

En collaboration avec la Direction générale de la sécurité et de la prévention, la Direction des communications pourra être appelée à soutenir, sur le plan des communications, les projets du Ministère en regard d'une politique de prévention du crime et de la rénovation de l'organisation policière. Elle collabore également à la diffusion de l'information entourant les projets de loi 81 et 86.

En collaboration avec la Direction générale des services correctionnels, la Direction des communications entend élaborer un plan de communication général pour les Services correctionnels. Ce plan

aura pour objectif de mieux faire connaître la mission de cette direction en tenant compte de son évolution et des besoins de ses clientèles. Elle souhaite notamment proposer des moyens appropriés pour faire connaître les établissements de détention et les bureaux de probation ainsi que les services qu'ils dispensent.

La Direction des communications participera à la conception et à l'exécution de divers moyens d'information entourant les nouvelles dispositions législatives (C-89) sur le dédommagement des victimes d'actes criminels. Elle s'efforcera notamment de bien faire connaître l'ordonnance de dédommagement, une nouvelle mesure administrée par le Ministère.

Dans le secteur de la détention, la Direction des communications participera à la conception et à la réalisation des diverses activités de communication et de relations publiques entourant l'ouverture du nouvel établissement de détention de Sherbrooke. Ces activités auront pour objectif de mieux faire connaître le rôle de l'établissement à l'égard de la garde des contrevenants mais aussi sa mission à l'égard de la réinsertion sociale de ces derniers. Sur ce chapitre, des efforts particuliers seront consentis pour faire connaître les programmes et services offerts à cet établissement.

Selon un plan de travail déjà tracé, la Direction prévoit produire un certain nombre de documents d'information destinés à renseigner plus adéquatement les personnes incarcérées sur leurs droits, leurs responsabilités et les programmes et services disponibles. Elle souhaite produire deux nouvelles brochures, l'une à l'intention des personnes prévenues et l'autre pour les détenues. Des documents vidéo sont également prévus ainsi que des documents traitant de sujets plus précis tels que les programmes d'activités pour les personnes incarcérées ou encore des documents répondant aux besoins particuliers de certains établissements.

De manière générale, la Direction des communications entend soutenir davantage les établissements de détention dans leurs activités de communication destinées aux personnes incarcérées et celles destinées à la communauté. Elle participera, par de la formation ou autrement, à l'amélioration des relations avec les médias tant en période dite normale que lors d'incidents particuliers (évasions, émeutes, suicides, etc.).

La Direction des communications assurera la mise à jour et la réimpression des divers documents de cettre direction. Elle participera à la diffusion de certains de ces documents tels que les statistiques correctionnelles.

La Direction des communications publiera en 1989-1990 huit numéros du journal interne du Ministère. Elle rédigera plusieurs textes et reportages pour ce journal et recherchera la collaboration des membres du personnel pour l'alimenter en information. Pour faire suite à l'analyse des résultats du sondage réalisé en 1988-1989, au changement de nom du Ministère en août 1988, à son nouveau slogan (Un allié sûr) et à sa nouvelle image, le journal interne changera de nom, de présentation, de programmation, et accroîtra sa portée et sa pénétration auprès du personnel.

La Direction effectuera la distribution et la promotion du matériel produit en 1988-1989 et collaborera au lancement officiel de la mission et des valeurs de gestion du Ministère.

À l'intention du personnel et en collaboration avec la Direction générale de l'administration, elle publiera divers feuillets ou dépliants sur des sujets tels que les primes à l'initiative, le programme de retraite, le programme d'accès à l'égalité, le programme d'accueil aux nouveaux employées et employés. Elle produira également un document relativement au plan d'organisation administrative supérieure.

Enfin, elle collaborera, sur le plan des communications, à diverses activités et événements telles la campagne de Centraide, la Journée internationale de la femme, les activités du Comité des agentes de secrétariat.

La Direction s'acquittera aussi de toutes les tâches qui lui sont dévolues en matière de rétro-information, de relations avec les médias, de publicité, d'expositions et d'audiovisuel.

Direction de la vérification interne

Mandat

La Direction de la vérification interne est sous l'autorité immédiate du sous-ministre. Elle doit, en réalisant des activités et opérations de vérification, s'assurer que la haute direction du Ministère possède des renseignements suffisants pour rendre compte des deniers publics dont elle a la responsabilité et prendre en conséquence des décisions éclairées sur la gestion des ressources.

À cette fin, elle examine de façon systématique et indépendante toutes les opérations du Ministère, de façon à fournir aux autorités concernées un retour d'information impartial sur l'économie et l'efficacité des pratiques de gestion et des contrôles internes.

Réalisations

Au cours de l'année 1988-1989, la Direction de la vérification interne a implanté des outils de gestion de base, notamment un système de gestion documentaire et de suivi de gestion ainsi que des programmes de vérification portant sur la gestion des stocks et l'avoir des personnes incarcérées.

Les activités de vérification ont porté sur le contrôle des revenus à l'Institut de police du Québec, la gestion des stocks à la Direction de la détention, la transmission au greffe du Conseil du trésor des engagements financiers de 25 000 $ et plus, le processus d'allocation des subventions discrétionnaires et sur certains aspects du programme des travaux compensatoires.

La Direction de la vérification interne a participé à des vérifications effectuées par le Bureau du contrôleur des finances sur la gestion des stocks et le contrôle des achats du Ministère.

Orientations

Pour l'année 1989-1990, la Direction de la vérification interne élargira ses opérations pour remplir davantage le mandat qui lui est confié, principalement en ce qui concerne les systèmes informatiques, l'efficience et l'économie des ressources et les fonctions de gestion.

De plus, la Direction participera activement à l'implantation de la nouvelle directive du Conseil du trésor concernant l'analyse de programme et la vérification interne.

Service de la planification

Mandat

Sous l'autorité immédiate du sous-ministre, le Service de la planification, en collaboration avec les directions générales et les organismes du Ministère, participe à la conception et à l'élaboration des orientations du ministère de la Sécurité publique dans les sphères d'activités que lui a confiées le législateur.

Responsabilités

Le mandat du Service de la planification comporte quatre volets : planification, évaluation, statistiques nationales, recherche et études spécifiques. Il se doit de :

- conseiller et assister le sous-ministre dans l'élaboration des orientations et priorités du ministère de la Sécurité publique, tel que prévu par la loi ;
- recommander les orientations à suivre en matière de planification et d'évaluation ;
- participer au développement du concept de la sécurité publique et au déroulement de la démarche de planification stratégique du Ministère ;
- coordonner l'ensemble des activités de planification et d'évaluation réalisées dans les directions générales et s'assurer de l'intégration des résultats dans une perspective ministérielle ;
- appliquer la politique ministérielle d'évaluation ;
- assurer, s'il y a lieu, la liaison avec le Conseil du trésor et les divers intervenants engagés dans le domaine de l'évaluation ;
- étudier les nouvelles tendances sociales, économiques, politiques et administratives et évaluer l'impact de ces tendances sur les activités du Ministère ;
- exercer la fonction d'agent de liaison auprès du Centre canadien de la statistique juridique. Le rôle d'agent de liaison se situe à deux niveaux, soit en fonction du CIJ (Conseil de l'information juridique) et des secteurs de compétence. Le Service de la planification participe également à des sous-comités du CAL (Comité des agents de liaison) dont le CCPSAT (Comité consultatif du programme constitué à l'intention des services d'aide technique) dont il assume la représentation québécoise ;
- assumer la responsabilité de divers dossiers de nature ministérielle ou interministérielle dont la nature et la complexité des interventions requièrent une expertise particulière ;
- procéder à l'élaboration de certaines politiques ministérielles et développer des éléments de mise en œuvre de ces politiques ;
- représenter le Ministère et participer aux conférences fédérales-provinciales-territoriales des directeurs de recherche.

Réalisations

En plus de ses activités régulières, le Service de la planification a mis l'accent en 1988-1989 sur son organisation interne afin de se donner des outils permettant de s'acquitter efficacement de son mandat.

Évaluation

Les dossiers et l'évaluation font référence à l'évaluation stratégique et au rôle d'expertise et de support en cette matière. Le Service a participé à l'évaluation du programme Alcofrein, à celui de la sécurité publique sur le territoire de la Baie-James, à la préparation d'un lexique en évaluation pour le Ministère et à la participation aux activités de la Société québécoise d'évaluation de programme.

Statistiques nationales

Dans le cadre des statistiques nationales, le Service a représenté le ministère de la Sécurité publique au Comité des agents de liaison du Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ) et le Québec au Comité consultatif du programme des services d'aide technique. Il a également participé au déroulement de la démarche d'évaluation du CCSJ et a validé les documents statistiques relatifs aux différents programmes du Centre touchant l'application de la loi ou les Services correctionnels.

Le Service de la planification émet des avis lors des rencontres des hauts fonctionnaires (C.C.H.F.) ou des sous-ministres responsables de la justice pénale et des jeunes. Il coordonne, à l'occasion, divers comités liés aux ententes fédérales-provinciales, dont celui portant sur l'impact des statuts révisés (modification et renumérotation des lois fédérales).

Recherche

Les dossiers liés à la recherche ont amené le Service à participer aux conférences fédérales-provinciales-territoriales des directeurs de recherche, à des études de nature interministérielle, à un inventaire ministériel en recherche, et à une étude spécifique sur les abus des drogues et alcool chez les autochtones.

Planification

Le rôle du Service s'est intensifié par rapport à sa fonction de planification, notamment par son engagement dans l'implantation des projets de loi 86 (1988, c. 75) et 81 (1988, c. 46) où le Service assume le secrétariat du comité.

Les demandes du Service de la planification proviennent principalement du sous-ministre, de la Direction générale de l'administration et du gouvernement fédéral par l'entremise d'une participation aux différentes tables fédérales.

Depuis le début de l'exercice financier 1988-1989, 245 dossiers ont été ouverts: 44 dossiers sont actifs et 201 en archivage.

Orientations

Le Service de la planification participe donc activement à l'orientation ministérielle qui est de:

« conceptualiser une approche intégrée en matière de sécurité publique des zones périphériques qui tienne compte des opérations de police, de la prévention-incendie et de la protection civile ».

Le Service continue à jouer un rôle important au niveau de la vision intégrée et macroscopique du Ministère. Ce rôle est plus particulièrement lié:

- à la participation au développement du concept de la sécurité publique (planification);
- à la définition d'une démarche de planification stratégique au ministère de la Sécurité publique;
- à la coordination du comité ministériel relatif à l'analyse de programmes;
- à la préparation d'un calendrier annuel d'orientation à suivre et de cibles à atteindre;
- à la conception et au développement d'une politique ministérielle de recherche;
- au point de chute des statistiques nationales par la voie du CAL et du CCPSAT;
- à la participation à la table fédérale-provinciale-territoriale des directeurs de recherche en matière juridique.

Direction générale de l'administration

Mandat

Essentiellement, la Direction générale de l'administration assiste et conseille les autorités du Ministère ainsi que l'ensemble des unités administratives en matière d'organisation administrative et de gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles. Elle met à la disposition de l'organisation un ensemble de services, d'outils ou de moyens de nature à faciliter la réalisation de la mission du Ministère, de la façon la plus efficace et efficiente possible.

Rôle des unités administratives

La Direction générale de l'administration comprend la Direction de l'organisation et des ressources humaine, la Direction des relations de travail, la Direction des ressources matérielles et financières et la Direction de l'informatique et des systèmes.

La *Direction de l'organisation et des ressources humaines* conseille et assiste les autorités et les gestionnaires en matière d'organisation administrative, de développement organisationnel et de gestion des ressources humaines. Elle assure les services d'analyse et de support en matière de classification, de régimes de gestion et d'évaluation d'emploi; de plus, elle supporte les gestionnaires dans la planification, la sélection et l'embauche. Elle participe à la conception, à l'implantation et à l'évaluation des programmes ministériels de développement des ressources humaines.

Aussi, elle veille à l'application des lois, règlements, politiques et programmes de gestion des ressouces humaines et des conditions de travail; elle assure les services relatifs à la rémunération et à l'administration des bénéfices et avantages sociaux. De plus, des services d'aide et d'assistance de toute nature sont offerts par cette Direction à l'ensemble du personnel. Enfin, elle représente le Ministère auprès des organismes centraux pour l'ensemble des matières relevant de sa compétence.

La *Direction des relations du travail* voit à maintenir de saines relations de travail au Ministère et à conseiller les autorités relativement aux conditions de travail de ses employées et employés.

Dans cette optique, elle représente le Ministère auprès des différents syndicats ou associations et des organismes centraux touchant l'ensemble du dossier des relations de travail et intervient auprès des différentes instances d'appel dans le cadre du règlement de litige entre le Ministère et son personnel (Tribunal d'arbitrage, Commission de la fonction publique, Bureau de révision de la CSST, tribunaux civils, etc.). Elle négocie les conventions collectives des quatre groupes d'agentes et d'agents de la paix engagés conformément à la *Loi sur la fonction publique* et exclusifs au Ministère et consulte sur leurs conditions de travail les associations d'employés non syndiqués exclusifs au Ministère. Elle coordonne l'interprétation et l'application au Ministère des différentes conventions, règlements ou directives régissant les conditions de travail de son personnel ainsi que l'application de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* et la *Loi sur la protection des nonfumeurs* dans les différentes unités administratives du Ministère. Elle conseille les autorités du Ministère dans leur prise de décision sur des dossiers plus litigieux en matière de relations de travail, tels que congédiement et rétrogradation. Également, elle participe à la préparation des négociations pour les unités d'accréditation à caractère interministériel.

La *Direction des ressources matérielles et financières* agit, d'une part, comme groupe-conseil auprès de la Direction du Ministère et de ses gestionnaires et, d'autre part, fournit à chacune des unités administratives les services requis pour la réalisation de leurs programmes en matière de gestion financière, de gestion immobilière, d'approvisionnement en biens et services, d'entreposage, de télécommunications, de reprographie, de messagerie et de gestion documentaire.

En outre, elle représente le Ministère auprès des organismes et des autres ministères pour l'ensemble des matières relevant de sa compétence et assiste les autorités lors de la tenue des commissions parlementaires ayant trait à l'étude des engagements financiers et des crédits.

La *Direction de l'informatique et des systèmes* est une entité de support administratif dont la raison d'être est de conseiller et de fournir aux différentes entités du Ministère les services de conception, de développement, d'implantation et d'entretien des systèmes informatiques et bureautiques.

Elle joue un rôle corporatif en conseillant la Direction, en représentant le Ministère auprès des organismes centraux pour les dossiers ministériels, en élaborant une stratégie informatique et un cadre de gestion, en administrant les données corporatives, en élaborant des normes technologiques et méthodologiques et en coordonnant les activités informatiques.

Réalisations

Lors de la rencontre des membres des comités de direction du Ministère pour la présentation des orientations ministérielles, tenue le 29 avril 1988, la Direction générale de l'administration a précisé ses contributions sectorielles en regard de chacune de ces orientations. Ces objectifs sectoriels ont été élaborés dans une perspective de continuité pour l'exercice de son mandat et de ses activités.

De façon globale, la Direction générale de l'administration a accordé la priorité aux dossiers suivants:

- promouvoir la cohérence des valeurs, des orientations, des structures, des processus et des pratiques en vue de la réalisation de notre mission;
- coprésider les travaux du comité interne d'implantation des modifications législatives, en vue d'assurer la mise en œuvre de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière de sécurité publique* (1988, c. 46) et de la *Loi sur l'organisation policière et modifiant la Loi de police et diverses dispositions législatives* (1988, c. 75);
- coordonner le dossier du plan directeur informatique pour le Ministère. Au cours de la dernière année, les instances ministérielles ont accepté les biens livrables relatifs au bilan et aux attentes ministérielles. Ceux concernant les orientations stratégiques et le scénario ministériel de développement leur seront soumis sous peu pour approbation;
- intervenir et fournir divers avis aux autorités ministérielles ainsi qu'au Bureau de direction dans divers dossiers en matière d'organisation administrative, de gestion des ressources humai-

nes, financières, matérielles et informationnelles;

- informer la clientèle sur les rôles, les responsabilités et les services offerts par chacune des quatre directions de support;
- assurer le processus de gestion contribuant à la planification et à l'organisation des services et des interventions auprès de la clientèle ministérielle, et ce, de manière à favoriser une action efficace et efficiente.

Par ailleurs, au cours de l'année 1988, les différents secteurs de la Direction générale de l'administration, en outre d'exercer les activités courantes découlant de leur mandat, ont réussi un certain nombre de réalisations importantes.

La Direction de l'organisation et des ressources humaines est intervenue dans les dossiers suivants:

- l'élaboration et la mise sur pied d'un programme d'aide aux employées et employés;
- l'évaluation de la qualité des services dans huit établissements de détention;
- l'évaluation de l'impact des programmes de formation s'adressant aux surveillantes et surveillants du réseau de la détention;
- une amorce de la révision des principes, des orientations et du niveau de la délégation de pouvoirs en matière de gestion des ressources humaines;
- la mise en place de la nouvelle classification des cadres intermédiaires;
- de multiples interventions dans le champ du développement organisationnel tant sur le plan sectoriel que local;
- le support à la démarche ministérielle portant sur la clarification de la mission, des valeurs de gestion et des cibles d'action.

Les réalisations de la Direction des relations du travail ont porté sur:

- l'adoption de deux directives en matière de conditions de travail du personnel d'encadrement travaillant dans les établissements de détention, à la suite de consultations et de discussions avec les deux associations visées;
- une proposition d'orientations et d'objectifs ministériels dans chacun des dossiers de négociation relatifs au renouvellement des conditions de travail des agentes et agents de la paix en institutions pénales et des constables spéciaux;
- la préparation des dossiers pour le renouvellement des conditions de travail et la participation aux séances de négociation pour trois des groupes d'agentes et d'agents de la paix exclusifs au Ministère. Ainsi, au 31 mars 1988, 15 séances de négociation avaient eu lieu avec l'Union des agents de la paix en institutions pénales et le même nombre de séances avec le Syndicat des constables spéciaux dans les édifices gouvernementaux, dont les conventions collectives expiraient le 31 décembre dernier. Par ailleurs, la convention collective de l'Association professionnelle des gardes du corps-chauffeurs ne venant à échéance que le 31 mars, seulement quatre séances avaient été tenues à cette date;
- l'élaboration d'un guide d'interprétation tant pour la convention collective des agentes et agents de la paix en institutions pénales que celle des constables spéciaux, d'un guide d'intervention concernant l'imposition de mesures disciplinaires et administratives ainsi que d'un document d'information relatif aux droits parentaux;
- l'implantation d'une politique ministérielle en santé et sécurité au travail et la consolidation de la politique ministérielle en ce qui a trait à la protection des non-fumeurs.

Pour sa part, la Direction des ressources matérielles et financières a géré les dossiers suivants dans le domaine des ressources financières:

- un bilan de la revue de programme 1988-1989;
- une proposition aux autorités d'une stratégie budgétaire pour 1989-1990;
- l'analyse de certaines problématiques budgétaires et la mise en place d'un système portant sur l'évolution budgétaire mensuelle particulière à ces cas;
- la décentralisation du SYGBEC à la Direction générale de l'administration et l'amorce de cette opération dans d'autres directions générales.

Dans le secteur des ressources matérielles:

- la production d'un premier plan triennal des besoins immobiliers du Ministère pour 1989-1992;
- la réalisation de plus de 50 projets reliés à des travaux de construction, dont le montant des immobilisations totalise plus 12 M $, et de plus de 500 projets d'exploitation totalisant des dépenses approximatives de 770 000 $;
- la confection et le dépôt d'un calendrier de conservation de documents pour l'ensemble du Ministère et de ses organismes;
- la standardisation de près de 90 % de l'équipement téléphonique des centres de détention;

Gouvernement du Québec
Ministère de la Sécurité publique

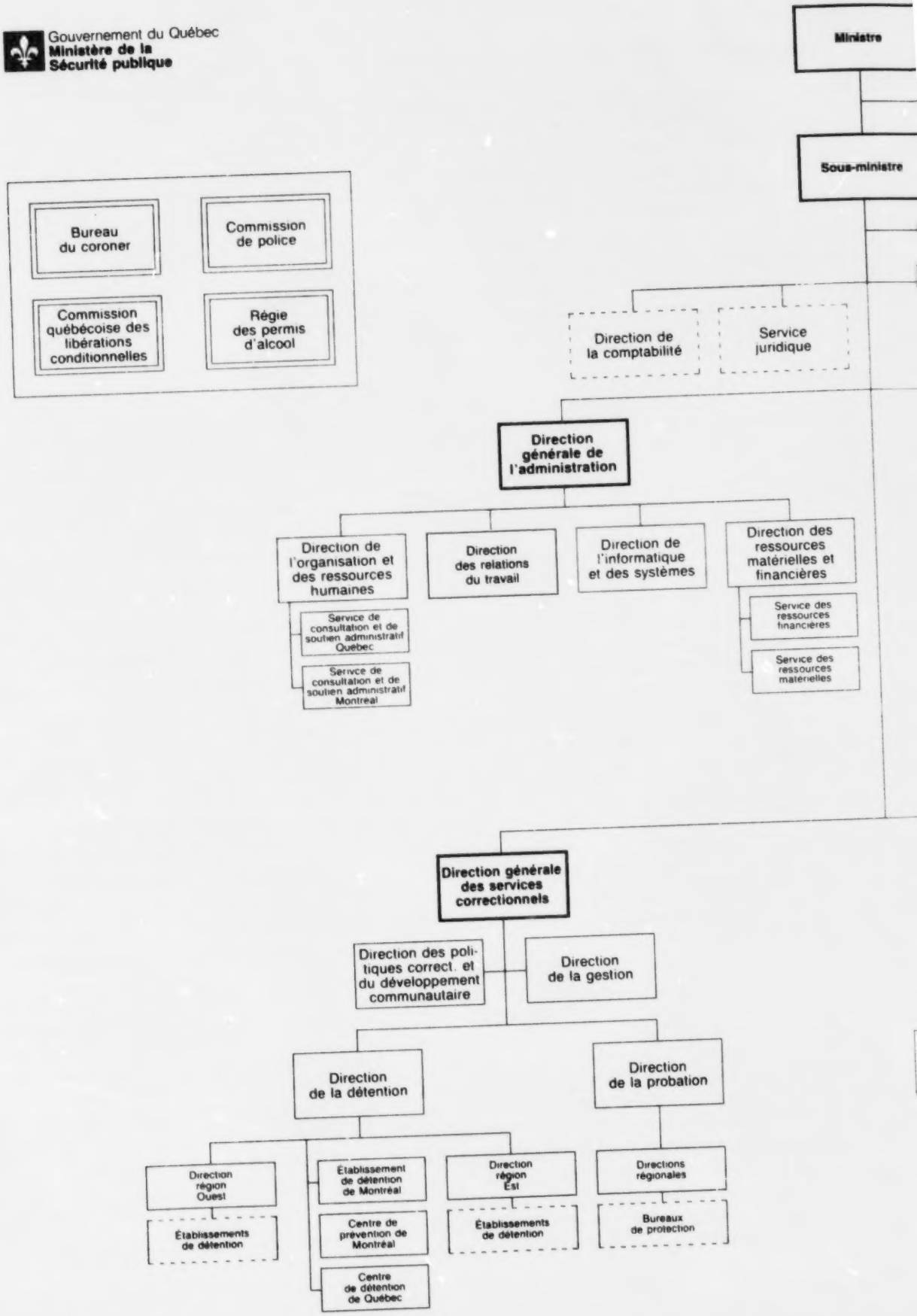

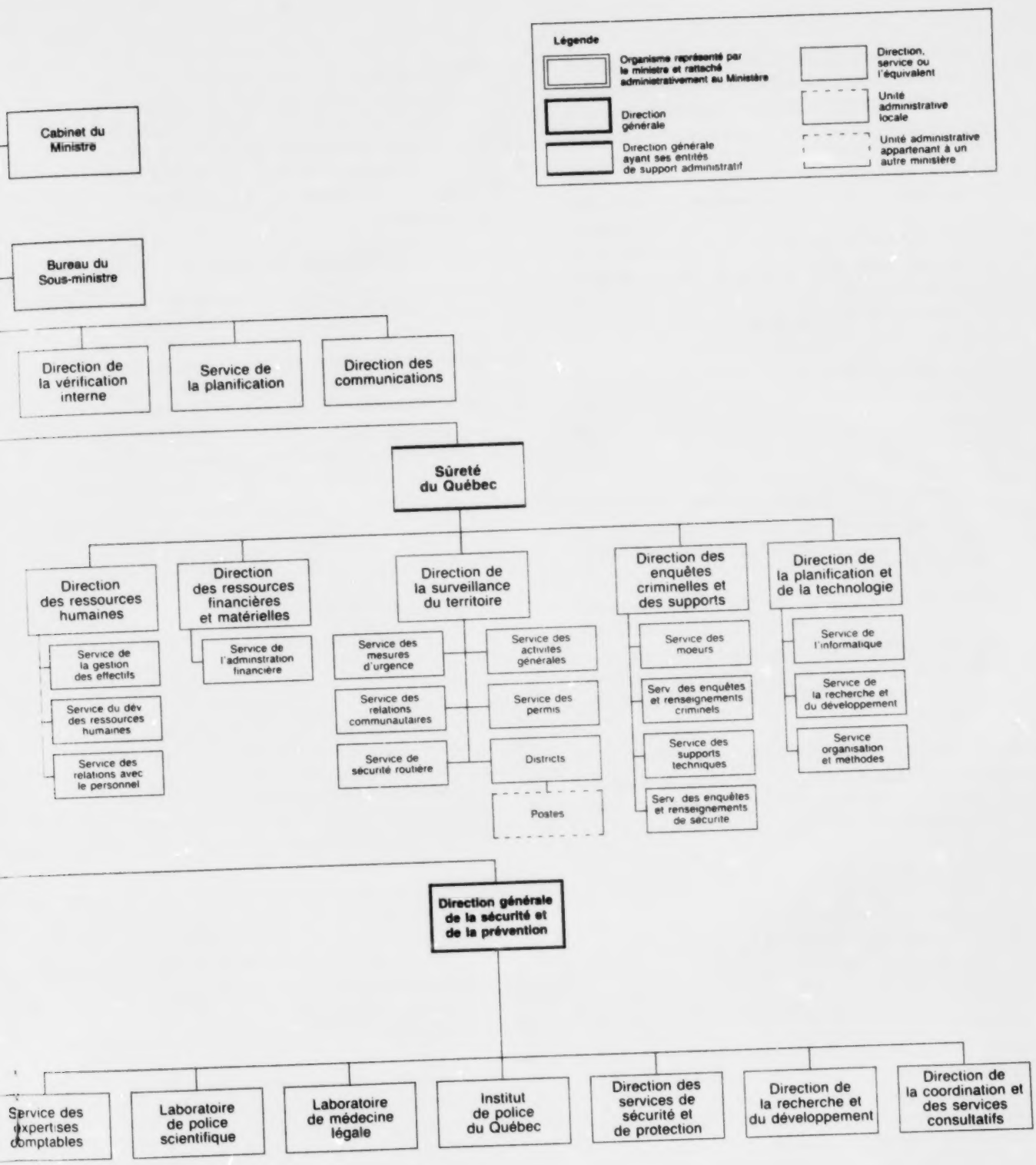
Légende
Organisme représenté par le ministre et rattaché administrativement au Ministère
Direction générale
Direction générale ayant ses entités de support administratif
Direction, service ou l'équivalent
Unité administrative locale
Unité administrative appartenant à un autre ministère
Cabinet du Ministre
Bureau du Sous-ministre
Direction de la vérification interne
Service de la planification
Direction des communications
Sûreté du Québec
Direction des ressources humaines
Service de la gestion des effectifs
Service du dév. des ressources humaines
Service des relations avec le personnel
Direction des ressources financières et matérielles
Service de l'administration financière
Direction de la surveillance du territoire
Service des mesures d'urgence
Service des relations communautaires
Service de sécurité routière
Service des activités générales
Service des permis
Districts
Postes
Direction des enquêtes criminelles et des supports
Service des moeurs
Serv. des enquêtes et renseignements criminels
Service des supports techniques
Serv. des enquêtes et renseignements de sécurité
Direction de la planification et de la technologie
Service de l'informatique
Service de la recherche et du développement
Service organisation et méthodes
Direction générale de la sécurité et de la prévention
Service des expertises comptables
Laboratoire de police scientifique
Laboratoire de médecine légale
Institut de police du Québec
Direction des services de sécurité et de protection
Direction de la recherche et du développement
Direction de la coordination et des services consultatifs

— l'implantation d'un système informatisé de gestion des stocks à l'entrepôt du Ministère.

La Direction de l'informatique et des systèmes a mis l'accent au cours de la dernière année sur l'élaboration du plan d'informatisation pour le Ministère. À cet effet, soulignons que des énergies énormes ont dû être investies par le personnel de cette direction afin de s'assurer de la qualité des biens livrés et d'orienter à maintes occasions le déroulement du projet.

De plus, cette direction a contribué aux dossiers particuliers suivants:

— la mise en place du cadre de gestion de l'informatique, selon le calendrier d'implantation;

— la production d'un modèle ministériel des données;

— l'amorce d'une étude quant au choix du site d'exploitation;

— l'élaboration de structures administratives et d'un échéancier de mise en place de la Direction;

— la planification de la capacité de traitement du Ministère pour les années 1989-1990, 1990-1991, 1991-1992;

— une proposition de mandat pour l'analyse préliminaire du système sur la déclaration uniforme de la criminalité (DUC);

— le maintien des opérations des systèmes DACOR et RPAQ et leur adaptation aux changements légaux;

— l'inventaire des équipements bureautiques;

— l'organisation de différents services de support en bureautique et en micro-informatique pour l'ensemble du Ministère.

Orientations

Lors de l'exercice de planification 1988-1989, la Direction générale de l'administration a donné son adhésion aux orientations ministérielles et a précisé qu'elle n'entend pas apporter de modifications majeures à ses orientations, sinon les adapter.

Par conséquent, pour chacun des thèmes retenus au niveau ministériel, les orientations de la Direction générale de l'administration se présentent ainsi:

— en regard de l'orientation fondamentale ministérielle, la Direction générale de l'administration poursuivra sa contribution en demeurant à la disposition de l'organisation et en consolidant la quantité et la qualité des services conseils et de support administratif auprès de sa clientèle;

— pour satisfaire les besoins de ses clientèles, la Direction générale de l'administration poursuivra l'adaptation des services offerts. Elle supportera les autorités et les gestionnaires dans la conduite des activités s'adressant à la clientèle ministérielle. Les objectifs ministériels et sectoriels conditionneront ses propres objectifs et ses programmes de travail viseront encore à répondre aux besoins de l'organisation;

— quant aux orientations concernant ses collaborateurs, la Direction générale de l'administration continuera à représenter de son mieux les diverses composantes du Ministère auprès des organismes centraux. D'ailleurs, dans le but de promouvoir davantage les besoins ministériels et sectoriels, elle entend associer chacun des secteurs pour s'assurer que leur prise de décision répondra aux priorités et aux nécessités ministérielles et sectorielles.

Répartition de l'effectif régulier
Ministère de la sécurité publique

Catégories d'emplois 1989-06-27*	Effectif en place	Pourcentage
Cadres supérieurs	36	1,16 %
Personnel de maîtrise et de direction (agentes et agents de la paix)	287	9,23 %
Personnel de maîtrise et de direction (fonctionnaires, ouvrières et ouvriers)	38	1,22 %
Personnel professionnel	395	12,07 %
Personnel technicien et de soutien	440	4,15 %
Agentes et agents de la paix	1 760	56,06 %
Ouvrières et ouvriers	153	4,09 %
Total	**3 109**	**100,0 %**

* Cet effectif exclut celui de la Sûreté du Québec et ceux des organismes relevant du Ministère.

Enfin, compte tenu de son mandat, la Direction générale de l'administration est principalement interpelée au niveau de la gestion. Il est donc normal qu'elle se soit arrêtée davantage à l'identification de cibles d'action ou de priorités de gestion.

Ces cibles d'action sont supportées par des objectifs précis qui donneront lieu à l'élaboration de programmes de travail et de plans d'action qui guideront l'ensemble des activités prévisibles de la Direction générale.

Pour les deux prochaines années, neuf cibles d'action ont été identifiées:

1. Actualiser la mission et les valeurs ministérielles et sectorielles à la Direction générale de l'administration et contribuer à l'application de celles des autres directions.
2. Faire approuver et amorcer la réalisation du plan directeur en informatique.
3. Concevoir et mettre en place des règles de fonctionnement et des systèmes d'information permettant un suivi rigoureux de la ressource financière.
4. S'assurer de la réalisation des projets immobiliers majeurs.
5. Réviser les politiques, les règles de gestion et le niveau de délégation des pouvoirs en matière de gestion des ressources.
6. Contribuer à la mise en application de nouvelles lois ou de nouveaux règlements, notamment la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière de sécurité publique* (1988, c. 46) et la *Loi sur l'organisation policière et modifiant la Loi de police et diverses dispositions législatives* (1988, c. 75).
7. Concevoir des outils et conduire des actions permettant d'améliorer les processus de détermination des effectifs, de dotation des emplois et de sélection des candidates et candidats.
8. Améliorer les services aux membres du personnel, notamment en se dotant d'outils permettant de venir en aide à ceux ou celles en difficulté de carrière.
9. Procéder au renouvellement des conventions collectives avec les syndicats d'agentes et agents de la paix du Ministère, de même qu'à la mise en application des nouvelles dispositions qui en découlent et réviser les conditions de travail des deux groupes de cadres intermédiaires exclusifs au Ministère.

Représentativité des femmes dans les grandes catégories de personnel au ministère de la Sécurité publique, exprimée en pourcentage

	1989*
Hors cadres et cadres supérieurs	8,3 %
Personnel de maîtrise et de direction	4,3 %
Personnel professionnel	39,2 %
Personnel technicien et de soutien	75,0 %
Agentes et agents de la paix	7,9 %
Personnel ouvrier	5,8 %

* Le personnel des organismes est inclus

Ressources humaines et financières
Direction générale de l'administration

Effectif	1987-1988	1988-1989
Régulier	118	118
Budget[1]		
Crédits[2]	40 431,3	44 840,0
Dépenses[3]	39 313,5	44 648,4

1. Incluant les loyers pour l'ensemble du Ministère à l'exception de la Sûreté du Québec.
2. Budget modifié.
3. Source: 7S11.

Direction générale de la sécurité et de la prévention

Mandat

La Direction générale de la sécurité et de la prévention a pour mandat de permettre au ministre de la Sécurité publique de s'acquitter de ses principales responsabilités en matière de police et de sécurité publique.

Elle est ainsi chargée d'élaborer et de proposer des politiques relatives au maintien de la sécurité publique, à la prévention du crime et à l'amélioration des méthodes de détection et de répression du crime. Elle surveille l'application des lois relatives à la police et voit à favoriser et à promouvoir la coordination des activités policières. Elle maintient un service de documentation et de statistiques lui permettant d'évaluer l'état de la criminalité et l'efficacité de l'action policière. Elle délivre, renouvelle, suspend ou révoque les permis d'agences d'investigation ou de sécurité et voit à ce que se tiennent des recherches ou enquêtes sur les incendies ou explosions à caractère suspect.

Le mandat de la Direction générale comprend également la responsabilité de la formation et du perfectionnement des policières et policiers, des expertises de police scientifique, des expertises de médecine légale et des expertises comptables. Enfin, elle est aussi chargée d'assurer la protection et le transport de certaines personnalités ainsi que la sécurité des principaux édifices gouvernementaux.

Rôle des unités administratives

Le Bureau du sous-ministre associé joue un rôle de support et de conseil auprès du sous-ministre associé, principal conseiller du ministre en matière de police. Il coordonne les dossiers touchant particulièrement les communications, les relations avec le Bureau du sous-ministre, les réunions ou conférences fédérales-provinciales, le développement organisationnel et la concertation. Il participe à l'élaboration des orientations des objectifs et des politiques de la Direction générale. Il assure et coordonne la représentation du ministère de la Sécurité publique auprès de nombreux comités aux niveaux fédéral, provincial ou interministériel.

Il voit à ce que des recherches ou des enquêtes soient tenues par un commissaire enquêteur lors d'incendies suspects.

Il conseille le Ministre sur l'établissement ou le maintien d'un service de police municipal ou encore la diminution d'effectifs policiers.

Il participe à la gestion des dispositions de la *Loi de police* permettant au Ministre de consentir à la nomination de constables spéciaux.

Il participe à l'émission des permis d'agences d'investigation ou de sécurité, de même qu'au refus, à la suspension ou à la révocation des permis de telles agences ainsi que des agents d'investigation ou de sécurité.

Il recommande au Ministre la nomination des inspecteurs en empreintes digitales ou des personnes qui peuvent intercepter des communications privées.

Il fournit un support administratif et des services en gestion au sous-ministre associé et aux entités de la Direction générale.

La *Direction de la recherche et du développement* est principalement responsable de la gestion et de l'analyse des statistiques sur l'état de la criminalité et l'efficacité de l'action policière. Elle exerce aussi des fonctions de planification et de coordination dans certains secteurs d'activités intéressant la Direction générale et participe notamment à la mise en œuvre, par le milieu policier, des actions qu'entraînent les modifications qui sont apportées aux politiques ou aux lois.

Ainsi, elle publie annuellement un rapport semestriel qui couvre les six premiers mois de l'année en les comparant aux premiers mois de l'année précédente ; elle publie par la suite un rapport préliminaire qui contient les données d'une année et les compare avec l'année précédente ; le rapport annuel sur la criminalité, beaucoup plus complet que les deux autres rapports, vient les compléter.

Elle publie un rapport annuel relié à la violence conjugale. Il s'agit d'une étude spéciale qui donne un aperçu des cas de violence conjugale rapportés à la police pour une année donnée, comparativement à l'année précédente.

La *Direction de la coordination et des services consultatifs* exerce principalement des fonctions relatives au développement et à la promotion de la prévention du crime et à la coordination des activités policières dans ce domaine. Elle gère également les dispositions législatives relatives aux constables spéciaux et aux agences d'investigation ou de sécurité.

Afin de remplir adéquatement son rôle, la Direction de la coordination et des services consultatifs effectue les activités suivantes :

- développement d'une expertise en matière de prévention et de détection du crime pour la rendre accessible aux services de police et aux organismes qui la requièrent ;
- développement ou adaptation, après consultation des clientèles et partenaires, des techniques, moyens, approches, mécanismes, protocoles, campagnes et programmes relatifs à la prévention du crime pour en assurer, ensuite, leur mise en place et leur évaluation ;
- support à l'action des intervenants et offre de services au niveau de chaque région, en vue d'actions harmonisées et planifiées ;
- promotion de l'approche préventive face à la criminalité auprès de la population en général, des organismes et praticiens concernés ;
- coordination et liaison avec le Collège canadien de police et les services de police du Québec en regard des demandes formulées et de l'allocation des places disponibles.

La *Direction des services de sécurité et de protection* assure la garde, la sécurité et la surveillance d'édifices gouvernementaux placés, à cet égard, par entente ou décret, sous la responsabilité du ministre de la Sécurité publique. Elle assure également aux membres du Conseil exécutif et à d'autres personnalités désignées un service de transport et de protection.

Le *Laboratoire de police scientifique* effectue, à des fins d'administration de la justice et de soutien aux enquêtes policières ou judiciaires, des expertises de police scientifique dans les domaines de la balistique et des armes à feu, de la toxicologie et des alcools, de la biologie, des incendies et des explosions, de la chimie, des documents et des écritures.

Dans leur domaine respectif de spécialisation, les scientifiques du Laboratoire de police scientifique procèdent à des analyses et examens comparatifs:

- sur des armes et des projectiles d'armes à feu;
- sur des outils;
- sur des liquides biologiques et des cheveux;
- sur divers composés organiques et matériaux inorganiques;
- sur des documents manuscrits, dactylographiés et imprimés;
- sur des produits chimiques reliés au domaine de l'incendie et de l'explosion;
- sur des fibres;
- sur des substances toxicologiques tels les médicaments, les drogues et l'alcool.

Ces analyses, réalisées à l'aide d'instruments et d'appareils scientifiques modernes, servent à éclairer l'enquêteur sur les circonstances entourant la commission d'un crime ou délit, sur l'auteur d'un crime ou d'un accident nécessitant une intervention policière. Les expertises retrouvent toute leur signification lors de la présentation de la preuve scientifique et technique devant les tribunaux et organismes d'enquête.

Le *Laboratoire de médecine légale* effectue, à des fins d'administration de la justice, des expertises de médecine légale visant une connaissance plus approfondie des faits et circonstances reliés à certains décès.

Pour accomplir son rôle, le Laboratoire de médecine légale offre des services dans les secteurs suivants:

- pathologie, principalement en effectuant des autopsies médico-légales complètes, en visitant des scènes de crime, en levant des corps et en faisant de la consultation et de l'enseignement;
- histopathologie, c'est-à-dire par la préparation de prélèvements d'organes et de viscères pour examen sous microscope;
- microbiologie, par l'analyse des tissus et liquides pour la recherche de microbes pouvant être la cause du décès ou de modifications de l'organisme humain;
- radiologie, ce qui lui permet de localiser rapidement des projectiles ou tout autre corps étranger radiopaque à la suite d'une fusillade, d'un coup de couteau, d'une explosion, d'un incendie, etc.; cela lui permet également d'identifier un individu par la comparaison avec des documents radiologiques *ante mortem*, en outre de pouvoir estimer, dans certains cas, l'âge osseux d'un cadavre;
- anthropométrie, afin de pouvoir déterminer par la configuration et les mensurations des ossements, humains ou non, la nature de l'os, l'âge, le sexe, la race, la taille d'un corps ou d'une portion d'un corps squelettique; l'examen des ossements peut aussi aider à préciser la nature du traumatisme;
- odontologie judiciaire, qui sert dans certains cas à l'identification des cadavres par l'examen des dents et des mâchoires, par comparaison avec des documents *ante mortem* d'une personne connue; cela permet également d'effectuer des expertises particulières dans les cas de morsures, à partir des marques laissées par la dentition sur la peau d'une victime.

Le *Service des expertises comptables* effectue, à des fins d'administration de la justice et de soutien aux enquêtes policières ou judiciaires, des expertises de documents de nature comptable et des analyses de transactions, aux fins d'y détecter des éléments de nature criminelle.

Les services offerts prennent la forme d'analyse et d'études de documents pour compléter la preuve accumulée lors d'une enquête dans le but d'établir le montant, le mobile, l'intention criminelle. Ils peuvent prendre la forme de consultations, d'assistance pour préparer ou exécuter des mandats de perquisition.

Le Service des expertises comptables est principalement sollicité dans les dossiers de crimes économiques comme les fraudes bancaires (chèques sans provision, cavalerie de chèques (kiting), faux prêts, retraits de comptes de clients), les délits contre les consommateurs (trucage des compteurs, fausses représentations), la malversation (vol de temps ou de matériel d'un employeur, abus de confiance, commissions secrètes (pots-de-vin), corruption, détournements de fonds (lapping ou autrement), crime par ordinateur). Il intervient également dans certains dossiers de crimes contre la propriété (mobile d'incendies criminels), de vol et de recel et de crimes contre la personne (mobile d'homicides).

L'*Institut de police du Québec* assure la formation de base de toutes les personnes appelées à exercer des fonctions policières au Québec et dispense aux policières et policiers en poste des cours de perfectionnement, de spécialisation ou de mise à jour de leurs connaissances. Enfin, il propose aux organisations policières des procédés et une expertise d'évaluation de leur personnel à des fins de promotion.

Pour exercer ses fonctions, l'Institut s'est doté d'un service administratif, de services pédagogiques et de services à la clientèle. Le service administratif lui permet une utilisation maximale de ses ressources humaines, matérielles et financières. Les services pédagogiques conçoivent, mettent à jour, donnent et évaluent les cours de formation. Les supports didactiques utilisés sont très variés et vont du simple manuel au recours à des comédiens pour reconstituer les situations auxquelles les futurs policières et policiers devront faire face. Les services à la clientèle assurent le rôle d'encadrement des stagiaires, demeurent à l'écoute des besoins des différentes clientèles et voient à la bonne gestion du Centre d'appréciation du personnel de la police (CAPP), service d'assistance technique mis à la disposition des organisations policières lors de leurs concours de promotion.

Réalisations

Déontologie policière

La Direction générale a été largement mise à contribution dans le cadre de la démarche qui a permis au gouvernement de déposer et d'adopter, au cours de l'année 1988, la *Loi sur l'organisation policière et modifiant la Loi de police et diverses dispositions législatives* (1988, c. 75).

La Direction générale a effectué, au début de 1989, une consultation auprès des organismes concernés par la déontologie policière, afin de présenter au ministre de la Sécurité publique un projet de code de déontologie devant faire l'objet d'un règlement de la part du gouvernement.

Prévention du crime

La Direction générale a continué à travailler activement dans le but de favoriser et de promouvoir la prévention du crime. Plusieurs de ses activités ont été reliées à l'organisation et à la coordination de la Semaine annuelle de la prévention sous le thème « La prévention du crime, ça commence avec vous! ». L'événement a remporté un vif succès. Soucieuse de rejoindre les jeunes, elle a profité de la Semaine de la prévention du crime pour lancer une vaste consultation auprès des jeunes de 12 à 17 ans afin de connaître leurs préoccupations face à la criminalité et ainsi préciser son intervention. Elle a, de plus, participé au Salon international de la jeunesse. La Direction générale a, par ailleurs, produit un document visant à normaliser les modes de financement et de soutien aux comités régionaux de prévention du crime. La Direction générale a secondé le Ministre dans la planification et le déroulement d'une tournée de consultation provinciale effectuée auprès des intervenants des milieux policiers, sociaux, communautaires et privés, oeuvrant en prévention de la criminalité. À la suite de cette tournée, elle a amorcé l'élaboration d'une politique ministérielle en prévention du crime.

Statistiques sur l'état de la criminalité

La Direction générale a produit un rapport statistique portant spécialement sur la violence conjugale au Québec en 1987, une première au Canada. Elle a, de plus, entrepris certaines démarches afin de procéder aux adaptations techniques nécessitées par le nouveau programme fédéral de Déclaration uniforme de la criminalité qui devrait entrer en vigueur graduellement au cours des prochaines années.

Formation policière

Le protocole d'entente signé en juin 1988 par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et le ministère de la Sécurité publique, sur la formation des futurs policières et policiers, a nécessité le recours à plusieurs ressources de la Direction générale pour sa mise en application. L'Institut de police a demandé une étude sur le degré de satisfaction et les attentes en formation policière de la part des milieux policiers. Il a également mis au point un nouveau cours sur la mise à jour des connaissances des policières et policiers. Ce nouveau cours porte principalement sur certains moyens physiques d'intervention, sur les nouvelles exigences dont doivent tenir compte les policières et policiers eu égard aux différentes chartes, sur la gestion du stress et sur les réalités multiculturelles et ethniques auxquelles doivent faire face les services de police. Enfin, la Direction générale a effectué certaines démarches visant à transformer l'Institut de police en corporation autonome.

Sécurité et protection

Une consultation auprès de la clientèle de cette entité de la Direction générale a permis de préciser le taux de satisfaction à l'égard des services rendus et des besoins de la clientèle. La Direction générale a orienté ses efforts vers une rationalisation de la gestion de l'effectif constituant le Service de sécurité.

Le Laboratoire de police scientifique

La Direction générale entend procéder à la normalisation des appareils visant à déterminer la vitesse

des véhicules automobiles et à définir une méthode touchant l'utilisation de ces appareils. La Direction générale a acquis certains équipements et a procédé à l'embauche d'un spécialiste qui verra à doter le Laboratoire de ressources permettant d'avoir recours au profil génétique, un nouvel outil utilisé dans le domaine des sciences judiciaires.

Laboratoire de médecine légale

Des pourparlers ont été entrepris avec la clientèle du Laboratoire de médecine légale afin de limiter les demandes de recours à ses services à celles reliées à la mission première du Laboratoire qui est d'offrir des services de pathologie médico-légale.

Cette entité de la Direction générale a continué ses efforts de rayonnement auprès des diverses universités afin de valoriser la fonction de pathologiste médico-légal et les activités de cette unité administrative.

Expertises comptables

Avec l'adoption des modifications au *Code criminel* permettant la confiscation de produits provenant de la criminalité, le Service des expertises comptables a procédé à certaines études afin d'adapter ses services à ces modifications.

Les orientations

Les minorités ethniques et culturelles

Après avoir procédé à l'examen des recommandations du Comité Bellemare sur les relations entre les corps policiers et les minorités ethniques et visibles touchant ses secteurs d'activités, la Direction générale entend mettre de l'avant les mesures appropriées pour y donner suite.

La Direction générale et ses services

La Direction générale de la sécurité et de la prévention compte entreprendre plusieurs démarches afin de mieux faire connaître, tant à l'interne qu'à l'externe, les divers services qu'elle rend aux corps de police et aux autres intervenants du système judiciaire.

Loi sur l'organisation policière

Après avoir participé aux consultations qui ont mené au dépôt et à l'adoption de la *Loi sur l'organisation policière*, la Direction générale entend consacrer ses efforts au transfert et à la prise en charge des responsabilités relevant actuellement de la Commission de police. La Direction générale jouera un rôle très actif dans l'adoption du futur code de déontologie applicable à tous les policières et policiers du Québec, de même que dans l'élaboration d'un projet de code de discipline dont pourraient s'inspirer les services de police du Québec.

Vers une politique en prévention du crime

La Direction générale réalise déjà de nombreuses activités en matière de prévention du crime. Elle entend accentuer ses efforts par la publication de documents en prévention du crime susceptibles d'aider les divers intervenants dans ce secteur. La tournée ministérielle de l'automne 1988 lui a permis d'identifier certains besoins et certaines lacunes. Elle tendra donc, au cours des prochains mois, à combler ces besoins et à corriger ces lacunes tout en procédant à l'élaboration d'une politique en prévention du crime. Au cours du prochain exercice financier, la Direction générale entend également porter une attention toute particulière à l'adaptation de ses services en prévention du crime, à l'association et à la responsabilisation de ses collaborateurs, dont le rôle est primordial.

Des statistiques sur la criminalité plus déterminantes

La Direction générale poursuivra la publication de statistiques sur la violence conjugale. Elle compte publier des statistiques sur les infractions relatives à la drogue et développer une méthode pour identifier la quantité et la valeur monétaire des drogues saisies. La Direction générale continuera son examen des nouvelles règles concernant la Déclaration uniforme de la criminalité mises de l'avant par le gouvernement fédéral afin d'adapter son système d'exploitation actuel aux exigences de ce nouveau programme.

La formation policière prise en charge par les milieux concernés

La *Loi sur l'organisation policière* vise à faire de l'Institut de police du Québec une corporation autonome. La Direction générale entend apporter toute son aide à cette entité afin de lui permettre de franchir les diverses étapes conduisant à cette autonomie.

Direction générale des services correctionnels

Mandat

La Direction générale des services correctionnels a le mandat d'appliquer la *Loi sur la probation et les établissements de détention* et les règlements s'y rattachant, ainsi que certains articles de la *Loi favorisant la libération conditionnelle des détenus* relatifs à la surveillance de personnes libérées conditionnellement. Elle est responsable des Services correctionnels pour adultes, qui relèvent du gouvernement du Québec.

Elle a pour fonctions principales d'assurer la garde des personnes incarcérées dans les centres de détention du Québec, d'assister les cours de justice et la Commission québécoise des libérations conditionnelles dans l'exercice de leurs pouvoirs en matière de sentence et de libération, de fournir à la clientèle contrevenante des services de probation, ainsi que de promouvoir la participation de la communauté à la prévention de la récidive et à la réinsertion sociale des personnes délinquantes.

Rôle des unités administratives

La *Direction de la détention* administre les sentences d'incarcération en poursuivant deux objectifs : assurer la garde des personnes qui lui sont confiées par les tribunaux et faciliter leur réinsertion sociale ainsi que pourvoir à leurs besoins et assurer leur comparution devant le tribunal et ce, dans le respect de leurs droits.

Pour atteindre ces objectifs, elle normalise les aspects sécuritaires, les procédures administratives et l'équipement des établissements de détention. Elle assure la présence, la qualité et l'efficacité des services à la clientèle dans les établissements de détention et suit l'évolution de la clientèle dans le cadre de sa démarche de réinsertion sociale. Des fonds au bénéfice des personnes incarcérées ont été constitués afin de rendre disponibles à la clientèle des programmes d'activités et de formation, de travail et de loisir. Elle élabore et supervise l'application de programmes de formation et de perfectionnement au bénéfice du personnel des établissements de détention et est responsable de la coordination et du contrôle des activités de ces établissements.

Le rôle de la *Direction des politiques correctionnelles et du développement communautaire* consiste à :

— coordonner les processus reliés à la planification stratégique et à la recherche ainsi que le développement et l'évaluation des politiques et programmes à portée correctionnelle ;

— réaliser des recherches en matière correctionnelle et pénale ;

— conseiller et supporter l'ensemble de la Direction générale en matière de planification opérationnelle, de politique, de programme et de recherche à portée sectorielle, de relations intergouvernementales et d'intervention communautaire ;

— sensibiliser la communauté à la réalité correctionnelle et supporter la Direction générale dans cet effort de sensibilisation ;

— conseiller et supporter les partenaires communautaires en vue de réaliser la mission.

Le mandat de la *Direction de la probation* découle principalement de trois lois : la *Loi sur la probation et les établissements de détention*, la *Loi favorisant la libération conditionnelle des détenus* et la partie XX du *Code criminel* (articles 735 à 741).

À l'intérieur des limites de ce cadre juridique, elle assiste les cours de justice et la Commission québécoise des libérations conditionnelles dans l'exercice de leurs pouvoirs en matière de sentence et de libération conditionnelle. Elle veille à ce que soient effectuées les enquêtes présentencielles demandées par les tribunaux et les enquêtes prélibératoires demandées par la Commission québécoise des libérations conditionnelles. Elle assure également la surveillance des adultes qui font l'objet d'une mesure probatoire ou d'une libération conditionnelle. Elle gère de plus les programmes Alcofrein et Travaux compensatoires.

La *Direction de la gestion* exerce principalement un rôle de support et de conseil auprès du sous-ministre associé et des gestionnaires des Services correctionnels. Elle assure la coordination des opérations concernant la gestion financière et matérielle et la gestion de l'informatique.

Le *Bureau du sous-ministre* associé joue un rôle de support et de conseil auprès du sous-ministre associé et coordonne certains dossiers touchant particulièrement les communications, les relations avec le Bureau du sous-ministre, le développement organisationnel et la concertation.

Réalisations

Les dossiers suivants ont été identifiés, au cours de la dernière année, par le Comité de direction des Services correctionnels comme étant prioritaires :

— La connaissance des caractéristiques et des besoins des justiciables

• un document d'analyse préliminaire a été produit. La démarche sera poursuivie au cours de la prochaine année.

— Le cadre de planification de la capacité correctionnelle

• un document a été produit ; il propose des mesures échelonnées sur une période de six ans, visant à réduire l'écart entre la demande de services et les ressources nécessaires pour y répondre.

— La sensibilisation à la mission des Services correctionnels

• des sessions d'information sur la mission ont été dispensées à l'ensemble du personnel des Services correctionnels. Par ailleurs, 350 employées et employés ont contribué au succès du troisième

GRAPHIQUE 1

- Infractions au Code criminel
- Nombre réel et taux pour 1 000 habitants
- SPM, SQ, GRC
- Québec — 1988

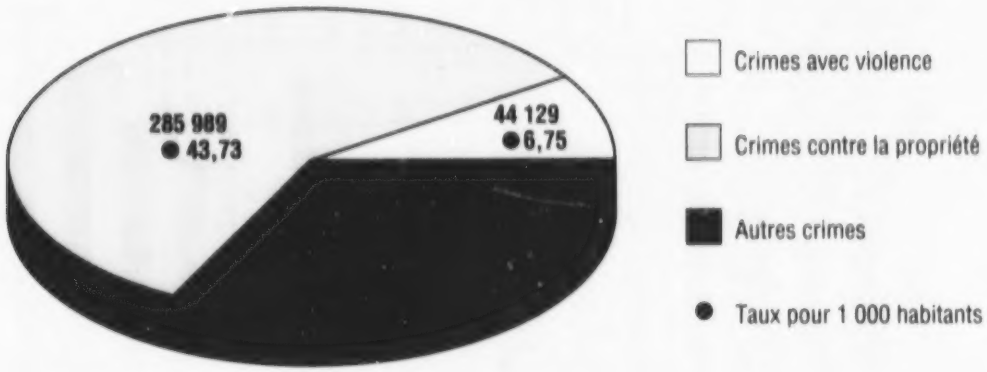

GRAPHIQUE 2

- Infractions au Code criminel
- Taux d'infractions pour 1 000 habitants
- SPM, SQ, GRC
- Québec — 1988

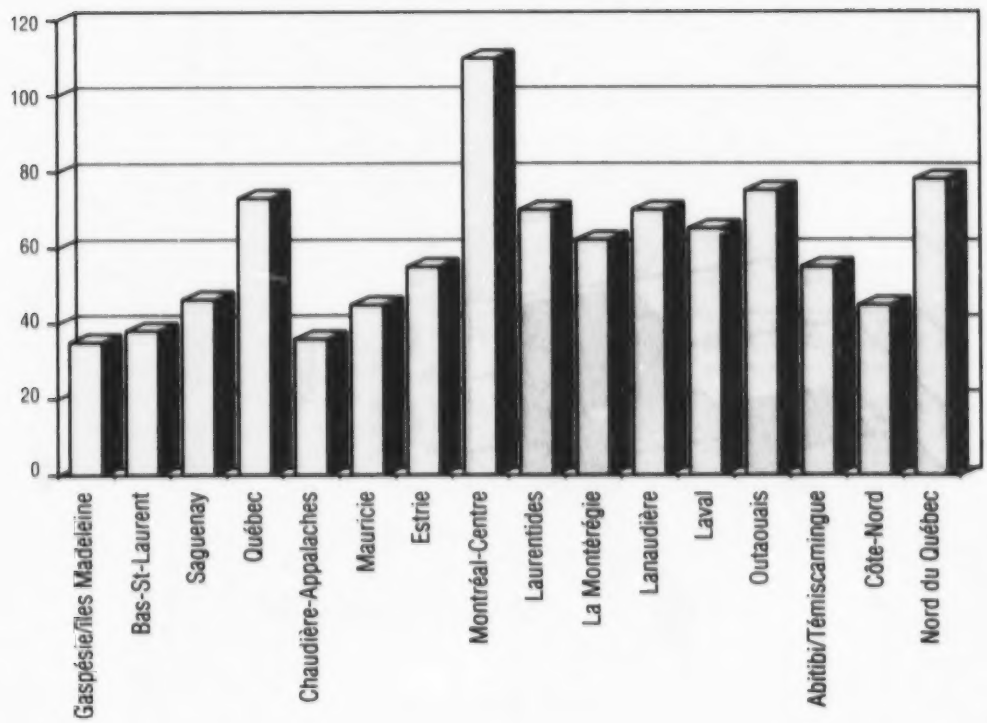

GRAPHIQUE 3

- Infractions au Code criminel
- Taux d'infractions pour 1 000 habitants
- SPM, SQ, GRC
- Québec — 1988

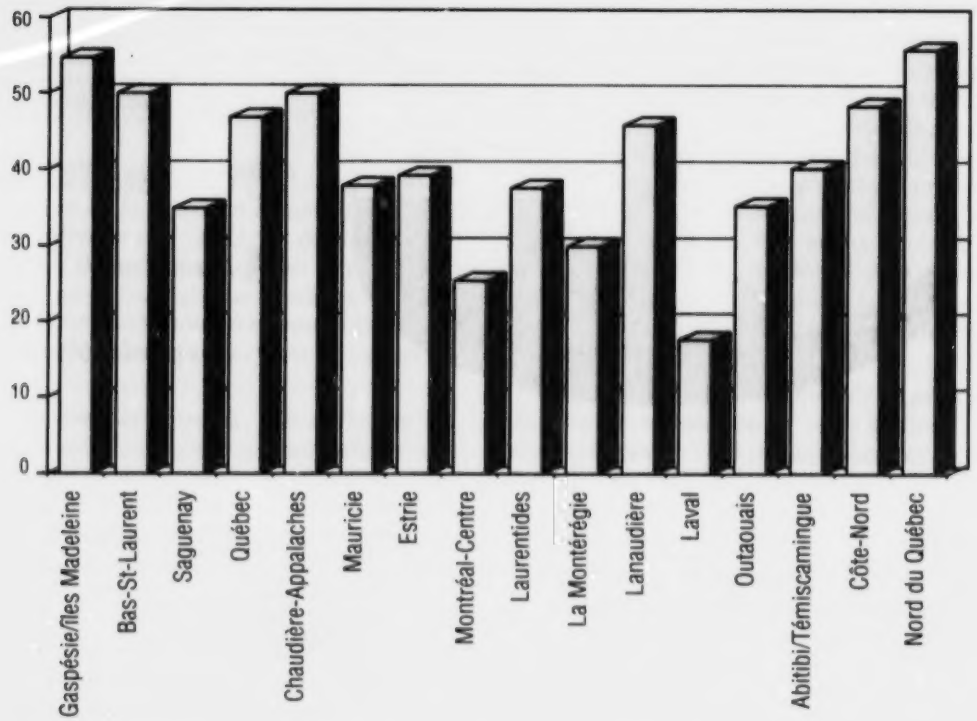

GRAPHIQUE 4

- Infractions au Code criminel
- Nombre de contrevenants selon l'âge
- SPM, SQ, GRC
- Québec — 1988

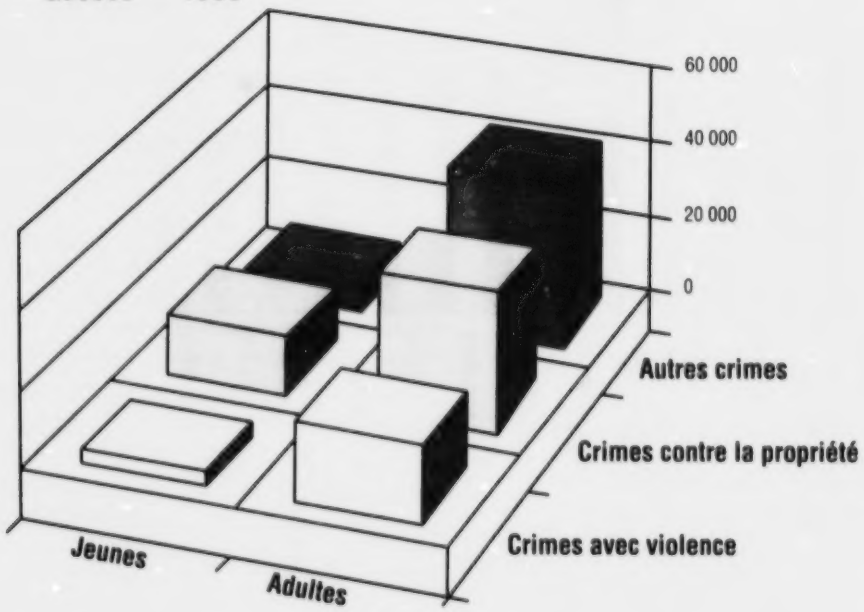

Tableau 1

- Infractions au Code de la sécurité routière
- Nombre réel d'infractions, variation et taux pour 1 000 habitants par région administrative
- Services de police municipaux, Sûreté du Québec et Gendarmerie royale du Canada
- Québec — 1988

	Défaut de remplir les devoirs du conducteur				Conduite sans la prudence et le soin requis				Conduite malgré la suspension ou l'annulation du permis				Autres infractions au Code de la sécurité routière*			
	Nombre réel		± Δ%	Taux 1 000 h.	Nombre réel		± Δ%	Taux 1 000 h.	Nombre réel		± Δ%	Taux 1 000 h.	Nombre réel		± Δ%	Taux 1 000 h.
	1987	1988	88/87	1988	1987	1988	88/87	1988	1987	1988	88/87	1988	1987	1988	88/87	1988
Gaspésie/ Îles Madeleine	2	20	900,00	0,178	0	4	0,00	0,036	43	67	55,81	0,596	13 205	470	−96,44	4,179
Bas-St-Laurent	120	234	95,00	1,110	33	17	−48,48	0,081	45	119	164,44	0,564	17 067	2 897	−83,03	13,741
Saguenay	384	692	80,21	2,424	10	19	90,00	0,067	116	191	64,66	0,669	19 560	4 885	−75,03	17,113
Québec	2 434	2 050	−15,78	3,496	35	56	60,00	0,096	431	695	61,25	1,185	71 313	59 253	−16,91	101,062
Chaudière/Appalaches	325	242	−25,54	0,678	10	45	350,00	0,126	183	245	33,88	0,687	57 749	13 979	−75,79	39,182
Mauricie	760	724	− 4,74	1,595	32	43	34,38	0,095	263	438	66,54	0,965	74 107	23 309	−68,55	51,363
Estrie	934	796	−14,78	3,088	11	37	236,36	0,144	130	132	1,54	0,512	23 213	12 017	−48,23	46,622
Montréal-Centre	2 111	1 812	−14,16	1,034	426	354	−16,90	0,202	2 733	2 561	− 6,29	1,461	334 328	336 086	0,53	191,766
Laurentides	1 139	1 103	− 3,16	3,439	37	703	1 800,00	2,192	483	1 809	274,53	5,641	86 200	22 576	−73,81	70,396
La Montérégie	3 591	3 498	− 2,59	3,191	75	139	85,33	0,127	762	1 182	55,12	1,078	164 481	116 537	−29,15	106,302
Lanaudière	654	757	15,75	2,713	16	34	112,50	0,122	128	200	56,25	0,717	41 198	20 887	−49,30	74,860
Laval	2 458	2 172	−11,64	7,643	0	7	0,00	0,025	0	6	0,00	0,021	26 490	56 947	114,98	200,402
Outaouais	1 487	1 364	− 8,27	5,314	62	122	96,77	0,475	351	576	64,10	2,244	33 108	12 144	−63,32	47,315
Abitibi/Témiscamingue	72	197	173,61	1,342	19	16	−15,79	0,109	47	110	134,04	0,749	18 556	3 195	−82,78	21,769
Côte-Nord	201	201	0,00	1,922	14	9	−35,71	0,086	36	87	141,67	0,832	11 374	8 845	−22,23	84,562
Nord du Québec	19	24	26,32	0,665	5	4	−20,00	0,111	10	28	180,00	0,775	2 350	1 406	−40,17	38,934
Au Québec	16 691	15 886	− 4,82	2,429	785	1 609	104,97	0,246	5 761	8 446	46,61	1,291	994 299	695 433	−30,06	106,331

* données incomplètes pour la Sûreté du Québec

colloque des Services correctionnels portant sur la mission.

— La qualité de vie au travail

• un rapport a été déposé par un comité de travail et le plan d'action prévu a été réalisé. Il s'agit d'un objectif à poursuivre et à développer pendant les 12 prochains mois.

— La visibilité des Services correctionnels

• une stratégie de communication visant à mieux faire connaître les Services correctionnels a été développée; un plan de communication sera déposé au cours de la prochaine année.

— L'actualisation de la politique de concertation

• la concertation s'est accrue à l'interne comme à l'externe, tant avec nos partenaires du système de justice pénale qu'avec ceux de la communauté et des ministères et organismes concernés.

— La réorganisation administrative du siège social

• celle-ci est complétée. Il reste à en évaluer les retombées.

— DACOR

• la phase de consolidation du système d'information sur les dossiers administratifs s'est poursuivie en cours d'année, grâce à l'acquisition d'équipement et à la formation du personnel.

— Système intégré de gestion

• l'identification des principaux éléments du système intégré de gestion est amorcée et devrait se compléter au cours de la prochaine année.

Réalisations particulières

La Direction de la détention

Le secteur de la détention, en plus de ses tâches quotidiennes, a contribué efficacement aux activités suivantes:

— suivi apporté au rapport du Protecteur du citoyen, à celui de la Commission des droits de la personne, à celui du comité d'étude sur les solutions de rechange à l'incarcération;

— consolidation des politiques en matière de gestion de l'incarcération;

— élaboration d'un projet de directive sur l'application des mesures disciplinaires;

— implantation de mesures médicales préventives auprès du personnel;

— engagement dans des dossiers particuliers, plus précisément en matière de gestion de l'incarcération des mineurs, de délinquance féminine, du programme d'échange fédéral-provincial, de violence conjugale, de l'administration de la justice au nord du 50e parallèle, de prévention du suicide en milieu carcéral;

— administration du fonds des personnes incarcérées soit la loi 83 et les règlements.

Enfin, le secteur de la détention a collaboré activement à plusieurs réalisations relatives à l'organisation des services (outils de gestion, fonds des personnes incarcérées, intervention en matière d'incidents, outils informatiques...), à l'environnement (uniformisation de la procédure d'admission sur télex, évaluation des besoins en hébergement communautaire, information à l'intention du public...), et au personnel (développement des ressources humaines, dotation, révision du plan de classification du personnel surveillant, l'attestation d'études collégiales pour les gestionnaires, relève de gestion, évaluation de la formation, programme d'aide aux employées et employés).

La Direction de la probation

Le secteur de la probation a poursuivi le développement de programmes, sans toutefois négliger sa prestation régulière de services à une clientèle de plus en plus nombreuse et exigeante.

Plus précisément, la Probation a contribué:

— à la consolidation de son intervention en matière de violence conjugale et de prestation de services au nord du 50e parallèle;

— au développement d'un projet de politique sur le cautionnement;

— à l'application et aux ajustements du programme Alcofrein;

— au développement du programme Alcofrein Plus;

— à l'application et à l'évaluation d'un projet pilote, dans la région de la Montérégie, d'évaluation rapide et ponctuelle des personnes contrevenantes à la demande de la cour;

— à l'expérience pilote de l'hôpital Robert-Giffard concernant les abuseurs sexuels;

— au développement de l'ordonnance de dédommagement (C89);

— à la mise sur pied d'une équipe multidisciplinaire en matière de services psychiatriques à la Cour des sessions de la paix de Montréal.

La Direction de la probation a de plus assuré la gestion du programme de travaux compensatoires.

Parallèlement, le secteur de la probation a continué à mettre l'accent sur la concertation avec ses principaux clients et fournisseurs de services (magistrature, intervenants judiciaires, ministère de la Santé

et des Services sociaux, ministère de l'Éducation et diverses ressources communautaires).

Dans le domaine des réalisations relatives aux ressources humaines, les activités d'intégration de la politique d'intervention qu'est IAC (Information, Aide et Conseil) furent privilégiées.

À souligner, la gestion du processus d'intégration relié au régime d'encadrement des cadres intermédiaires et ce, pour le personnel professionnel en situation de gérance.

La Direction des politiques correctionnelles et du développement communautaire

La Direction des politiques correctionnelles et du développement communautaire a contribué particulièrement aux recherches statistiques, à certaines études particulières, aux dossiers fédéraux-provinciaux relatifs au secteur correctionnel, en plus de participer à l'évaluation de certains programmes.

Plus précisément, la Direction a apporté son support aux activités suivantes:

- coordination dans le cadre de l'élaboration du programme relatif à l'ordonnance de dédommagement des victimes d'actes criminels;
- coordination de l'élaboration d'un cadre de planification en matière d'administration des sentences;
- amorce d'une démarche visant à se doter d'un processus de planification de l'ensemble des activités correctionnelles;
- gestion des ententes de services et du programme de subvention établi avec les organismes communautaires;
- développement et consolidation du réseau de famille d'accueil pour les personnes contrevenantes;
- coordination d'un comité conjoint touchant la révision des paramètres de base en matière de *per diem* pour les ressources communautaires.

La Direction des politiques correctionnelles et du développement communautaire a participé aux réalisations relatives à l'organisation des services (information du traitement de la facturation), à l'environnement (démarche en vue de la signature d'un protocole de partage des responsabilités avec le ministère de la Santé et des Services sociaux), aux négociations avec le ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu sur la question de l'aide sociale au personnel (perfectionnement).

La Direction de la gestion

La Direction de la gestion a poursuivi le développement du système intégré de gestion en entreprenant la réalisation d'un tableau de bord et en révisant sa structure d'activités. De plus, sur le plan de la gestion des systèmes d'information, elle a complété le plan directeur, déposé un plan annuel informatique et terminé le cadre de gestion de l'informatique.

Enfin, la Direction de la gestion a apporté son aide aux autres directions dans le cadre de réalisations relatives aux ressources humaines (perfectionnement, formation, gestion, qualité de vie au travail).

Le Bureau du sous-ministre associé

Le Bureau du sous-ministre associé a contribué particulièrement à la production du document relatif aux orientations 1988-1989; à l'élaboration de deux guides concernant les sessions d'information-sensibilisation à la mission des Services correctionnels; à l'organisation de la réunion générale des gestionnaires dans le cadre de la planification; à la coordination et à l'organisation du colloque des Services correctionnels; à la production du bulletin interne d'information pour l'ensemble du personnel; à la rédaction du mémoire dans le cadre de planification de la capacité correctionnelle; à l'élaboration d'une politique de relation avec les médias; à celle d'un plan quinquennal d'interventions pour les autochtones; à la consolidation du dossier « Qualité de vie au travail » au siège social. Il a également apporté son soutien aux tables régionales de concertation, en plus de coordonner les activités du comité de direction des Services correctionnels.

Orientations

Afin d'accomplir leur mandat et d'atteindre les objectifs fixés, les Services correctionnels du Québec se sont dotés des principes d'action et des concepts qui inspireront leurs orientations futures. Ces principes sont:

- réaliser la mission de la Direction générale, atteindre l'équilibre budgétaire et réduire l'écart entre la demande et la capacité correctionnelle. Ils s'associent à des concepts de cohérence, de crédibilité, de concertation et d'évaluation.

Pour ce faire, les orientations choisies ont permis de dégager des éléments prioritaires liés au mandat fondamental de la Direction générale, à ses clientèles, à ses collaborateurs et à sa gestion.

Orientations relatives au mandat fondamental:

— mettre en œuvre les moyens d'action découlant du cadre de planification de la capacité correctionnelle;

— se doter d'un cadre de planification de l'ensemble des activités identifiant les moyens de combler les écarts existants dans les domaines reliés à l'aide aux intervenants judiciaires et à ceux chargés de la réinsertion sociale des personnes contrevenantes.

Ressources humaines et financières

Effectif	1988-1989	Variation
Régulier	2 522	3,1 %
Occasionnel	252	3,7 %
Budget		**1989-1990**
Détention		96 526,6 $
Politiques correctionnelles et développement communautaire		11 083,2 $
Probation		11 362,1 $
Gestion		997,2 $
Bureau du sous-ministre associé		616,5 $
Total		**120 585,6 $**

Données statistiques

Moyenne quotidienne des personnes incarcérées

	1987-1988	1988-1989
Prévenues (présentes)	963	1 072
Condamnées (présentes)	1 669	1 782
Externes*	1 147	1 374
Total	**3 779**	**4 228**

* Personnes en absences temporaires, intermittentes.

Entrées dans les établissements de détention

	1987-1988	1988-1989
Admission*	35 538	43 570
Transferts reçus	20 942	20 078
Total	**56 480**	**63 648**

* Incluant les changements de statut.

Comparutions dans les palais de justice

	1987-1988	1988-1989
Comparutions	82 344	95 456

Orientations relatives à ses clientèles:

— amorcer le développement des outils nécessaires à une meilleure connaissance des besoins et des caractéristiques de la clientèle correctionnelle;

— assumer une meilleure adéquation entre les besoins des personnes contrevenantes et les services requis;

— favoriser une plus grande complémentarité des interventions en matière d'administration des sentences et de réinsertion sociale des personnes contrevenantes.

Orientations relatives à ses collaborateurs:

— se doter d'une politique visant l'engagement de la communauté;

— accentuer auprès des autorités des ministères collaborateurs la prise en charge des personnes qui relèvent davantage de leur sphère de responsabilité et l'accès des personnes contrevenantes aux services auxquels elles ont droit;

— favoriser les mécanismes de communication et de concertation avec les autres intervenants du système de justice pénale.

Orientations relatives à la gestion:

— maintenir la motivation et l'engagement des ressources humaines dans leurs tâches respectives tout en favorisant la mise en œuvre des orientations de la mission;

— favoriser l'acquisition de connaissances et d'habilités pour réaliser des programmes de formation et diverses expériences de mobilités;

— se doter d'une politique intégrée de gestion des ressources humaines dans le respect des principes de la mission;

— revoir les paramètres budgétaires des Services correctionnels et viser à les faire partager par les autorités concernées;

— compléter la réorganisation administrative du siège social et en évaluer les retombées;

— poursuivre la consolidation du sytème DACOR en développant des extrants et en augmentant le support aux usagers;

— amorcer la démarche en vue de se doter d'un processus de planification stratégique dans le cadre d'un système intégré de gestion.

Sûreté du Québec*

Mandat

« La Sûreté du Québec est, sous l'autorité du ministère de la Sécurité publique, chargée de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique dans tout le territoire du Québec, prévenir le crime ainsi que les infractions aux lois du Québec et d'en rechercher les auteurs » (art. 39, L.P. c.13).

Ainsi, dans le cadre de son mandat légal, en plus du *Code criminel*, la Sûreté applique le *Code de la sécurité routière*, les lois et règlements sur le transport routier, et d'autres lois telles la *Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques*, la *Loi sur la Société des alcools*, la *Loi sur les permis d'alcool*, la *Loi sur les stupéfiants* et la *Loi sur les aliments et drogues*.

Plus précisément en matière de renseignements, l'article 39.1 de la *Loi de police* stipule :

« La Sûreté maintient un service central de renseignements ayant pour but de faciliter la détection du crime et le dépistage des auteurs et met ce service à la disposition des autres corps de police. »

Par ses services spécialisés, elle est aussi appelée à porter assistance aux corps policiers municipaux en cas de besoin.

Enfin, en raison de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, la Sûreté s'est vu confier le mandat d'assurer la continuité de l'organisation des services de protection policière chez les Cris de la Baie-James et les Inuit du Nord québécois.

Structure de la Sûreté du Québec

La Sûreté du Québec est dirigée par le Directeur général. Celui-ci commande et administre la Sûreté. Il est secondé dans l'exercice de ses fonctions par trois directeurs généraux adjoints, un contrôleur général des ressources humaines, et un contrôleur des ressources financières et matérielles.

La *Direction des ressources humaines* agit à titre de direction conseil et de soutien. Cette direction est responsable de la conception, de l'élaboration et de la mise en application de l'ensemble des politiques, pratiques, mesures administratives et contrôles relatifs à la gestion des ressources humaines.

À cette fin, elle fournit l'assistance requise au bon fonctionnement de la Sûreté en développant et en maintenant des services spécialisés en matière de dotation, de gestion et de contrôle des effectifs, de relations de travail et de discipline, de formation et de perfectionnement, de rémunération et d'avantages sociaux, de santé et sécurité au travail, d'aide au personnel, et enfin de communications internes.

La *Direction des ressources financières* est responsable de la réalisation des activités reliées au budget des dépenses, au contrôle et à la comptabilisation des revenus et recettes, de la conception, de l'élaboration et de la mise en place des politiques financières, de l'analyse financière ainsi que du soutien des unités du Grand Quartier général (G.Q.G.) et des districts par les bureaux administratifs.

De plus, cette direction est responsable de la gestion de l'approvisionnement en biens et services, des immeubles, du parc de véhicules, des télécommunications, des services d'impression et de reproduction ainsi que du contrôle de la gestion financière.

La *Direction de la surveillance du territoire* détient l'autorité hiérarchique sur les neuf districts pour l'exécution de la mission policière, en tenant compte de l'autorité fonctionnelle accordée aux autres directions.

De plus, elle développe et maintient des services spécialisés en matière de mesures d'urgence, d'interventions tactiques, de sécurité routière et de contrôle routier, de relations communautaires, de prévention du crime et des accidents de la circulation, de police autochtone, de permis, de sécurité des immeubles, de détention ainsi que de gestion des dossiers opérationnels.

La *Direction des enquêtes criminelles et des supports techniques*, à titre de direction conseil et de soutien, favorise la conduite efficace des enquêtes, développe et maintient des services spécialisés et a une autorité fonctionnelle en matière d'enquêtes et de renseignements criminels, de répression du banditisme, d'enquêtes et de renseignements de sécurité, de mœurs, de drogues et de stupéfiants, de jeux, d'application des lois sur les alcools, de surveillance physique et électronique, d'identité judiciaire, de polygraphie et d'hypnose. Elle assume aussi la direction administrative du Bureau de recherche du Québec sur le crime organisé (B.R.Q.C.O.), au nom du Directeur général de la Sûreté.

La *Direction de la planification et de la technologie*, à titre de direction conseil et de soutien, fournit à la Sûreté l'expertise professionnelle et technique lui permettant d'améliorer la gestion de ses ressources. Plus précisément, elle propose les orientations à prendre dans le futur, elle effectue les études et analyses organisationnelles permettant la mise à jour des plans d'organisation, conçoit et développe des systèmes, méthodes et procédés rationnels de travail ainsi que des systèmes informatisés de gestion.

* La Sûreté du Québec publie un rapport d'activités dans lequel les personnes intéressées peuvent trouver des informations supplémentaires.

Réalisations

Évolution des ressources humaines et matérielles

Les dépenses sont passées de 374 M $ à 434 M $ en 1988, une hausse de 16 %. Cet accroissement marqué est essentiellement dû à la révision à la hausse de la contribution de l'employeur au régime de retraite des membres policiers (9 %) et à la majoration du traitement du personnel fonctionnaire et policier (4,4 %).

L'embauche de 307 recrues porte l'effectif policier à 4 325 membres. Cet ajout corrige la tendance à la baisse et la stagnation de l'effectif constatées depuis 1981. De ces personnes embauchées, 59 % provenaient des cégeps. La représentativité féminine y était de 8 %.

Évolution des activités

Mesures d'urgence

Lors de l'accident écologique le plus important de l'histoire du Québec, celui de Saint-Basile-Le-Grand, la Sûreté du Québec a joué un rôle de premier plan. C'est à la demande du gouvernement et en collaboration avec tous les organismes concernés, que la Sûreté a géré cette situation de crise.

En fonction de cet événement particulier, la Sûreté a dépensé plus de 77 000 heures en temps-personne pour la prévention, la sécurité du périmètre, le maintien de l'ordre et de la paix, ainsi que pour les enquêtes criminelles.

La Sûreté est aussi intervenue dans 302 cas de disparition impliquant 312 personnes. Plus de 92 % de ces personnes ont été retrouvées vivantes, tandis que 2,5 % étaient décédées. Une proportion de 5 % est toujours rapportée disparue. La Sûreté du Québec a été appelée à intervenir dans 189 conflits de travail, 172 manifestations, 79 noyades, 42 désastres naturels, 232 alertes à la bombe, dont 25 fondées, ainsi que 19 recherches d'explosifs.

Quant à la protection des personnalités, de nombreux dignitaires ont été escortés lors de 110 événements. De plus, la Division de la protection des personnalités a procédé à la formation de base de 45 gardes du corps du ministère de la Sécurité publique.

1988, année de la sécurité routière

Afin d'atteindre les objectifs communs d'amélioration du bilan routier et d'engagement social dans les domaines de la sécurité routière et du contrôle routier, les priorités d'intervention ont consisté en la promotion de la sécurité routière auprès de la population, en l'élargissement et la participation directe du réseau de partenaires ainsi qu'en un contrôle policier accru.

Les actions préventives

Une représentation accrue aux multiples tables régionales de concertation, associée à une participation à plusieurs congrès et conférences, témoignent du souci de propager l'importance de la sécurité routière et le besoin d'engagement de tous et chacun dans la prévention des accidents.

Des 924 307 interventions effectuées en 1988 dans le domaine de la sécurité routière, les infractions au *Code de la sécurité routière*, soit la catégorie la plus importante, accusent une hausse de 6 % par rapport à l'année antérieure.

Au total, 365 724 avis de 48 heures ont été émis par les membres policiers de la Sûreté. Ces avis représentent 40 % des interventions routières officiellement rapportées par la Sûreté du Québec pour 1988.

En considérant particulièrment les infractions relatives au *Code de la sécurité routière* et les poursuites criminelles, au nombre total de 914 388, il y a augmentation de 3,9 % par rapport à l'année antérieure, mais de 67 % comparativement à 1985.

Le rapport entre les actions préventives et les accidents, qui se situe à 15,3 pour 1988, respecte les normes établies par l'Association internationale des chefs de police.

Les accidents de la route

L'augmentation des interventions policières, conjuguées aux efforts des organismes publics et communautaires, n'ont pas permis d'atteindre les objectifs fixés par la Régie de l'assurance automobile du Québec soit une diminution de 25 % des victimes de la route, de 1985 à 1988.

En comparaison de la situation qui prévalait en 1985, les efforts considérables des dernières années ont toutefois permis d'atteindre une baisse globale de 18,7 % des accidents mortels, pour une diminution totale de 1,5 % des accidents routiers.

Cependant, au terme de 1988, une hausse de 5,7 %, soit 60 521 accidents, est constatée comparativement à l'année antérieure. L'augmentation la plus importante concerne les accidents avec dommages matériels (6,7 %), et la plus faible, les accidents avec blessés (2,2 %). Comme pour les années antérieures, les accidents mortels représentent 1 % de l'ensemble des accidents rapportés.

Le transport routier

En ce qui concerne le transport routier, le nombre d'infractions constatées est passé de 8 205 à 7 225 en 1988, soit une diminution de 11,9 %. Cette diminution est due à l'entrée en vigueur d'une récente loi et d'un nouveau règlement ainsi que de nouvelles procédures pénales au début de l'année 1988.

La diminution de 14 %, ou 25 940, en 1988 des interventions en matière de masse et dimensions, s'explique par différents facteurs : les efforts faits par les transporteurs pour se conformer à la réglementation, la difficulté d'évaluer l'ampleur du contournement des postes de contrôle, les modifications à la politique de tolérance et l'intervention amorcée par les corps policiers municipaux dans ce domaine.

Notons qu'en 1988 les Unités de sécurité routière et de transport routier (U.S.R.T.R.) ont rencontré les associations de camionnage de leur région afin de promouvoir le respect des lois et règlements touchant le camionnage. Ces rencontres ont amené une plus grande collaboration de la part des membres de ces associations.

Les drogues, les stupéfiants et l'alcool

En 1988, la Sûreté s'était engagée à poursuivre son action en vue de protéger la population contre les dangers des drogues et des stupéfiants. Cette lutte s'orientait vers les différents trafics et à tous les niveaux.

L'internationalisation du trafic des stupéfiants a transformé considérablement les structures du crime organisé. Les membres de la Sûreté ont dû infiltrer différentes filières étrangères. En plus des efforts qu'ils ont déployés contre les réseaux importants, les membres de la Sûreté ont aussi mené des enquêtes dans le but de combattre la vente de stupéfiants aux consommateurs et consommatrices dans les milieux les plus touchés : les endroits licenciés, le monde du travail et le milieu scolaire.

Au cours de 1988, les membres de la Sûreté ont saisi pour une valeur totale de 79,8 M $ de drogues et de stupéfiants, ce qui représente une hausse de 22 %, comparativement aux valeurs mises en cause dans les saisies de l'année dernière.

Les accusations relatives à la possession et au trafic des drogues et des stupéfiants ont aussi augmenté de façon importante, puisque 4 829 chefs d'accusation ont été portés, représentant une hausse de 38 %.

Bien que la Sûreté déploie beaucoup d'énergie à réprimer la vente des drogues et des stupéfiants, elle continue de croire que la meilleure façon de traiter le problème réside dans la réduction de la demande.

En matière de prévention dans ce domaine, l'année 1988 fut marquée par l'instauration d'un programme de lutte au trafic de la drogue dans les écoles secondaires.

Ce programme se veut la continuité de l'information donnée aux jeunes sur les méfaits de la consommation de drogue et ce, en collaboration avec la direction des écoles, les parents intéressés, ainsi que les étudiants et étudiantes. En bref, ce programme consiste à assainir le milieu scolaire en y extirpant la drogue par la neutralisation des pourvoyeurs et des pourvoyeuses.

Afin de dissuader et de prévenir l'usage de drogue chez les sujets dont la consommation est réelle ou potentielle, ce programme prévoit aussi le support de personnes-ressources déjà présentes dans les écoles.

En 1988, le programme d'intervention dans les écoles secondaires a été appliqué dans 163 institutions, où plus de 500 séances d'information ont été tenues par les membres de la Sûreté. Les actions prises dans ces endroits ont ensuite permis l'identification de 807 personnes effectuant du trafic, dont 332 ont été traduites devant les tribunaux appropriés à leur âge.

Dans le domaine des alcools, les enquêtes conduites dans le cadre de l'application des lois sur les alcools ont permis la saisie de plus de 109 000 litres de vin frauduleusement mis sur le marché.

La criminalité

En 1988, 78 352 infractions criminelles ont été constatées ou communiquées aux membres de la Sûreté. De ce nombre, les infractions criminelles fondées, rapportées à la Sûreté ou connues d'elle, s'élèvent à 65 789, soit une hausse de 2,6 % par rapport aux 64 128 infractions de l'année antérieure*. À celà, il faut ajouter les 9 226 assistances aux corps policiers municipaux, en hausse de 0,6 % comparativement à 1987.

Au terme de 1988, le taux de solution pour l'ensemble des infractions criminelles est de 49,5 %. Bien qu'il soit en baisse de 4,8 % par rapport à 1987, il s'agit d'un taux enviable.

Autres activités

Relations communautaires

Dans le domaine des relations communautaires, la Sûreté a participé à plus d'une cinquantaine d'expositions.

* La différence entre les données contenues dans ce rapport et celles publiées antérieurement s'explique par un souci de publier les données les plus exactes possibles. Ces données statistiques portent sur l'année civile 1988.

La réalisation de plusieurs outils audiovisuels appuieront les programmes, notamment la production d'un vidéo corporatif sur la Sûreté du Québec.

Parmi les actions préventives pour réduire la demande face à la drogue, 1988 a favorisé la poursuite et le succès du programme auprès des joueurs de hockey de la Ligue de développement Midget AAA du Québec.

L'instauration du programme « Recherche de l'excellence », qui vise à faire connaître les meilleurs éléments parmi le personnel de la Sûreté, a permis de reconnaître les efforts soutenus de près de 70 personnes.

Police autochtone

Dans les 22 communautés autochtones de la Baie-James, de la baie d'Hudson et de la baie d'Ungava, les 11 agents de liaison ont effectué à titre de police autochtone un total de 202 visites.

Un cours d'initiation aux réalités nordiques a été dispensé aux huit nouveaux agents de liaison à titre de police autochtone et à leurs conjointes afin de faciliter leur intégration à ce nouveau milieu. De plus, un nombre record de 113 autochtones ont reçu la formation de base, d'enquête et de technicien en ivressomètre.

Les conventions de service relatives aux communautés Cries ont été renouvelées, l'encadrement ainsi que la formation de nature financière s'effectuant à partir du Grand Quartier général.

La formation

La volonté de la Sûreté d'offrir un service exceptionnel, adapté à l'évolution sociale, se concrétise par les efforts qu'elle déploie pour assurer la qualité et la mise à jour des connaissances de son personnel, en fonction des modifications aux lois, des nouvelles techniques de gestion ou de l'utilisation d'innovations technologiques.

Au cours de l'année 1988, le Service du développement des ressources humaines a dispensé et coordonné 19 008 jours-personnes de formation, dont 17 012 aux membres policiers et 1 996 au personnel fonctionnaire de la Sûreté.

Les conditions de travail

Le programme d'aide au personnel fut mis en vigueur à la suite de l'acceptation et de la signature du protocole par les différents syndicats, et de la nomination d'un coordonnateur provincial et de deux intervenants, travaillant à Montréal et à Québec.

En matière de santé et sécurité au travail, tous les plans de prévention pour chacun des établissements de la Sûreté et chacune des fonctions exercées par son personnel, ont été présentés à la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

En vue d'augmenter l'intérêt de l'ensemble du personnel à l'égard de l'organisation par des communications internes plus régulières, la publication *La Bonne Rhumeur* fut réactivée.

Les permis

Dans le domaine des autorisations d'acquisitions d'armes à feu, une nouvelle procédure a été implantée afin de s'assurer de l'identité des personnes requérant un certificat. Le nombre de demandes en la matière a diminué de 9 % par rapport à l'année dernière, atteignant 31 261 en 1988.

La Sûreté a traité les demandes d'enregistrement de 9 850 armes à autorisation restreinte, pour effectuer 7 909 recommandations positives, soit 10 % de moins qu'en 1987. À noter que le nombre d'armes visées par ces demandes d'enregistrement comporte aussi une diminution de 11 % par rapport à l'année antérieure où il était de 11 059.

En ce qui concerne les permis d'agent et d'agente de sécurité privée, des 22 478 demandes traitées par ce service, 304 permis ont été refusés ou révoqués.

Les immeubles

Dans le cadre du programme de modernisation des postes, le Service des immeubles a fait construire trois nouveaux postes-roulottes, soit Akulivik, Kangiqsujuaq et Tasiujaq, ainsi que trois postes réguliers, soit Ville-Marie, Valleyfield et Havre-Saint-Pierre.

Les postes de Thetford-Mines, Cowansville et Lachute ont été réaménagés, tandis que la phase I du réaménagement du quartier général de Québec fut terminée, et la phase II amorcée.

Le Service des immeubles a acquis un nouveau poste à Schefferville ainsi que deux nouvelles résidences, une à Lourdes-de-Blanc-Sablon et l'autre à Kuujjuaq.

Le parc automobile

En 1988, le parc de véhicules, composé de 1 642 véhicules routiers et de 183 autres unités de matériel roulant, présente une hausse de 3,2 % des véhicules routiers par rapport au contingentement établi depuis 1984. Les dépenses d'entretien et de réparation, d'un montant de 2 840 880 $, ont augmenté de façon substantielle, soit de 26 %, comparativement à l'année antérieure. Cette hausse s'explique principalement par le vieillissement du parc automobile.

La gestion des télécommunications

Au cours de la dernière année, la Sûreté a procédé à l'acquisition des équipements radio pour les véhicules additionnels du parc automobile. Le Service de la gestion des télécommunications, en étroite collaboration avec la Direction de la planification et de la technologie, a poursuivi les étapes menant à l'acquisition d'un nouveau réseau de radiocommunications.

L'identité judiciaire

Le service responsable de l'identité judiciaire a implanté un appareil fonctionnant à l'aide d'un laser qui a permis le traitement de 43 357 fiches d'empreintes digitales et la production de 438 515 photographies de toutes sortes.

Au Service des unités de scènes de crime, 9 905 dossiers ont été traités, soit 410 de plus que l'an dernier, et 426 individus suspects ont été identifiés. Les 386 portraits-robots exécutés ont facilité l'identification de 17 personnes suspectes.

Planification et technologie

En 1988, le Service de l'organisation et des méthodes a commencé la révision complète de la conception administrative du système de rapport quotidien d'activités du personnel des postes. L'année 1989 devrait voir la réalisation de ce système.

Afin d'accélérer le développement du nouveau réseau de radiocommunications, la Direction, de concert avec le Service des télécommunications, collabore avec les organismes concernés, particulièrement avec le ministère des Communications. La priorité est accordée à l'implantation de cryptophonie des ondes radio ainsi qu'à la possibilité de communication avec le policier ou la policière en dehors de son véhicule de patrouille.

Relativement au dossier sur la rénovation de l'organisation policière, la Sûreté a fait connaître et valoir ses vues au ministère de la Sécurité publique sur ce que devrait être la police de demain au Québec.

Le Service de la recherche et du développement a agi comme agent de liaison auprès de la Commission des droits de la personne dans le cadre de l'enquête sur les relations entre les corps policiers et les minorités ethniques et visibles, en fournissant, entre autres, de nombreuses données et informations diverses afin d'éclairer la Commission.

Le concept des unités mobiles en sécurité routière a également été mis au point et fut par la suite bien accueilli par le Conseil du trésor. Ce dossier doit faire éventuellement l'objet de l'approbation du Conseil exécutif.

Au Service de l'informatique, le plan directeur de l'information a débuté en 1988. En consultation avec une firme, les principaux systèmes à développer dans les prochaines années ont été identifiés. Dès le second semestre de 1989, il y aura dépôt du plan directeur de l'informatique, qui permettra de réaliser le modèle de données antérieurement identifiées.

Le Service de l'informatique a également donné des cours de formation aux directeurs de services policiers municipaux afin de les sensibiliser aux nombreuses possibilités du C.R.P.Q. Ces sessions d'information ont remporté un vif succès.

L'année 1988 a aussi donné lieu à la réalisation d'un système informatisé majeur, soit le système d'information policière. La Direction responsable a dû déployer énormément de ressources afin de respecter l'échéancier d'implantation du 1er janvier 1989. La Sûreté dispose maintenant d'un système de cueillette de données statistiques complètement décentralisé et informatisé, qui permet au poste même d'extraire un certain nombre d'informations de gestion qui lui sont pertinentes. La prochaine année permettra de raffiner ce système. L'entrée en fonction de techniciens et techniciennes en statistique, dans chacun des districts, amènera une exploitation mieux adaptée et plus précise des données de gestion de ce système.

Actions humanitaires

En plus d'accomplir la mission confiée par le législateur québécois relativement à la sécurité de la population, la Sûreté du Québec et ses membres, sensibles aux nombreux autres besoins ressentis par le public, s'acquittent de multiples responsabilités humanitaires.

Que ce soit à titre personnel ou pour représenter la Sûreté du Québec, les membres fonctionnaires et policiers ont soutenu différentes causes pour aider d'importantes organisations tels l'organisme Collaboration Santé Internationale, Centraide, la Société canadienne du cancer, la Société pour les enfants handicapés du Québec, l'Association provinciale de la paralysie cérébrale, etc. La Sûreté a également recueilli plus de 340 000 $ au cours de l'année 1988 afin d'aider des individus ou des organismes régionaux. De ce montant, près de 234 000 $ ont été amassés spécialement pour la Fondation de la Sûreté du Québec, créée précisément pour venir en aide aux personnes âgées.

Dans le cadre de la campagne de Centraide, les dons individuels des membres représentent la somme de 46 457 $, ce qui constitue une hausse de 35 % par rapport à 1987.

Les membres de la Sûreté s'engagent non seulement a recueillir des fonds, mais aussi à offrir des services ou des biens répondant aux besoins de la communauté. Comme à chaque année depuis 1982, près de 200 bénévoles ont participé à la réfection de plusieurs bâtiments du Camp Papillon de la Société pour les enfants handicapés du Québec.

Une fois de plus, la Sûreté s'est associée à la campagne au bénéfice de la Croix-Rouge. Un total de 9 503 unités de sang ont été recueillies lors des collectes organisées dans tous les districts ainsi qu'au Grand Quartier général.

Afin de soutenir l'organisme humanitaire Collaboration Santé Internationale, plus de 20 000 contenants de films ont été récupérés et transmis afin d'être recyclés en contenants à médicaments destinés aux pays en voie de développement.

Ce bref bilan social témoigne de l'ampleur de l'engagement philanthropique de la Sûreté et de ses membres.

Orientations

Relativement à son mandat global, la Sûreté du Québec continuera d'offrir un service dans le cadre d'interventions diversifiées, actualisées, innovatrices et adaptées aux défis de l'heure. Ainsi, privilégiant la continuité, les efforts de la prochaine année porteront sur la consolidation et la progression des différents plans d'action.

La qualité du service offert par la Sûreté repose avant tout sur le support des hommes et des femmes qui composent cette organisation, et qui y occupent tous et toutes des fonctions essentielles. Conséquemment, la volonté de la Sûreté d'offrir un service exceptionnel se concrétisera encore par les efforts qu'elle déploiera pour assurer la qualité et la mise à jour des connaissances de son personnel, en fonction des modifications aux lois, des nouvelles techniques de gestion ou de l'utilisation d'innovations technologiques. Les recrues policières, dont l'embauche se poursuit, nécessiteront une période de formation indispensable. La prochaine année permettra l'intensification des programmes de formation par l'entremise de l'audiovisuel.

Dans le domaine de la sécurité routière et du contrôle du transport routier, la Sûreté maintiendra ses programmes de relations communautaires, et sa participation active aux tables de concertation optimisera la présence policière sur les routes, tout en déterminant les interventions opérationnelles en fonction des causes et lieux d'accidents.

La violence intrafamiliale, le sentiment d'insécurité chez les personnes âgées et la consommation de drogues et de stupéfiants demeurent des cibles prioritaires pour la Sûreté du Québec. Cette dernière centrera ses interventions sur le milieu scolaire, le monde du travail et le secteur des loisirs. Le plan des stratégies envisagées prévoit la continuation d'une collaboration soutenue entre la Sûreté du Québec et les autres corps policiers.

En matière de technologie, la modernisation du réseau de radiocommunications de la Sûreté constitue une priorité. S'inspirant du récent plan directeur de l'information, il y aura refonte et évaluation générale des systèmes d'information existants. Dans un objectif de consolidation, cette révision devra assurer une exploitation maximale des systèmes en opération.

Relativement à l'engagement philanthropique de la Sûreté et de ses membres, la Sûreté, comme par les années précédentes, continuera d'encourager le dévouement de son personnel et d'assurer la saine gestion des fonds recueillis.

Ressources humaines et financières

Effectif	1987-1988	1988-1989	Variation %
Régulier			
— Policiers et policières	4 295	4 295	—
— Fonctionnaires	1 012	992	1,98
— Autochtones	31	31	—
Budget (000 $)			
Crédits	409 312,2	449 580,1	9,84
Dépenses	407 743,5	448 734,2	10,05

V — Rapport sur l'application de la *Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics*

Depuis l'entrée en vigueur de la loi en 1987, le Ministère s'est assuré de l'affichage de l'interdiction de fumer dans les endroits suivants: salles et comptoirs destinés à des prestations de service, bibliothèques, laboratoires, salles de réunion, salles de cours, salles de séminaire, ascenseurs et lieux fermés où se déroulent des activités religieuses, sportives, judiciaires, culturelles ou artistiques.

Par ailleurs, l'année qui vient de s'écouler en a été une de transition et d'évaluation eu égard aux premières obligations qui étaient créées par la loi. Deux volets ont ainsi été abordés, soit le respect de l'interdiction et la perception des membres du personnel envers ce dossier.

Respect de l'interdiction de fumer

Au cours de l'année, le degré de respect à l'interdiction de fumer dans les endroits désignés a été vérifié par les gestionnaires désignés répondants en santé et sécurité du travail.

De façon générale, ils ont constaté un certain laisser-aller; de nombreux répondants ont indiqué qu'un moyen contraignant est nécessaire pour faire respecter la loi par les plus récalcitrants et ils ont suggéré d'utiliser le pouvoir d'inspection prévu par la loi.

Perception des membres du personnel

En décembre 1988, afin de mieux connaître les besoins et l'opinion de son personnel, le Ministère a effectué un sondage sur le tabagisme auprès d'une partie de celui-ci, soit ceux et celles dont le port d'attache est le siège social du Ministère situé au 1200, route de l'Église à Sainte-Foy. La participation du personnel concerné a été de 91 % avec 231 réponses au questionnaire sur une possibilité de 254.

Parmi les 231 personnes ayant répondu, 71 % ne fument pas, 64 % connaissent un peu la *Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics* et 67 % se disent incommodées, soit à l'occasion, soit régulièrement, par la fumée du tabac. Quant à une interdiction générale de fumer, 49 % sont d'accord et 81 % favorisent l'aménagement de fumoirs.

Concernant la remise d'un avis d'infraction entraînant le paiement d'une amende après un avertissement par un inspecteur, 46 % sont favorables tandis que 41 % des fumeurs et fumeuses sont intéressés à bénéficier d'un programme d'aide de l'employeur pour cesser de fumer.

Année 1989-1990

Dans les premiers mois de 1989, un projet comportant différentes hypothèses visant à renforcer l'application de l'interdiction de fumer dans les endroits déjà identifiés l'an passé, a été soumis et est actuellement en discussion au Ministère. Aussi en est-il de l'utilisation de l'inspection.

De même, le financement partiel du coût d'un programme d'abandon du tabac est une hypothèse qui pourrait être retenue.

L'année 1989-1990 sera vraisemblablement marquée par l'approbation de ces nouvelles orientations dans ce dossier et par leur application.

Annexes

Annexe 1

Liste des lois appliquées par le ministère de la Sécurité publique

État au 31 mars 1989[1]

L.R.Q.	Titre	Totalité	Partie
A-8	Loi sur les agences d'investigation ou de sécurité	X	
B6	Loi sur les bombes lacrymogènes	X	
C-24.2	Code de la sécurité routière[2]		X
C-28	Loi sur les coffrets de sûreté	X	
C-37.2	Loi sur la Communauté urbaine de Montréal[3]	X	
E-8	Loi concernant les enquêtes sur les incendies	X	
E-22	Loi sur les explosifs	X	
I-8.1	Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques	X	
L.1.1	Loi favorisant la libération conditionnelle des détenus	X	
M-31.01	Loi sur le ministère de la Sécurité publique	X	
P-9.1	Loi sur les permis d'alcool	X	
P-13	Loi de police	X	
P-26	Loi sur la probation et sur les établissements de détention	X	
P-31	Loi sur la propriété des bicyclettes et des biens	X	
P-38.1	Loi sur la protection des ressources et des biens en cas de sinistre[4]	X	
R-0.2	Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès	X	
R-14	Loi sur le régime syndical à la Sûreté du Québec	X	
S.R.Q. 1964, c.45	Loi de tempérance	X	
V-6.1	Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik[5]		X

1 La *Loi sur la protection du consommateur* (L.R.Q., c. P-40-1) et la *Loi sur le recouvrement de certaines créances* (L.R.Q., c. R-22) ont été administrées par le ministère de la Sécurité publique durant la période du 23 juin 1988 au 8 mars 1989.

2 Dispositions relatives à la surveillance de la circulation. *Code de la sécurité routière* (L.R.Q., c. C-24.2) art. 650.

3 Dispositions relatives au service de police de la Communauté urbaine de Montréal.

4 *Loi sur la Communauté urbaine de Montréal* (L.R.Q., c. C-37.2), aa. 187 à 202, particulièrement l'article 190. Prise en charge de l'administration de cette loi le 16 novembre 1988 (décret 1986-88).

5 Section consacrée à la police, aa. 369 à 377, particulièrement l'article 377.

Annexe 2

Liste des règlements adoptés en vertu de lois ou de parties de lois appliquées par le ministère de la Sécurité publique[1]

État au 31 mars 1989

Titre de la loi habilitante et des règlements adoptés sous son autorité	Numéro	Page de publication des règlements nouveaux dans la *Gazette officielle du Québec*
Agences d'investigation ou de sécurité (Loi sur les) L.R.Q., c. A-8		
Application de la loi	R.R.Q., c. A-8, r. 1	1-253
Communauté urbaine de Montréal (Loi sur la) L.R.Q., c C-37.2		
Déontologie et discipline des policiers de la CUM	R.R.Q., c. C-37.2, r. 1	3-689
Enquêtes sur les incendies (Loi concernant les) L.R.Q., c. E-8		
Tarif relatif aux recherches et aux enquêtes sur les incendies	D-1377-83	1983, *G.O.* 2, 2796
Explosifs (Loi sur les) L.R.Q., c. E-22		
Application de la loi	R.R.Q., c. E-22, r. 1	5-327
Libération conditionnelle des détenus (Loi favorisant la) L.R.Q., c. L-1.1		
Indemnité de présence des membres à temps partiel de la Commission québécoise des libérations conditionnelles	L-1.1, r. 1	6-707
Libération conditionnelle des détenus	R.R.Q., c. L-1.1, r. 2	6-709
Permis d'alcool (Loi sur les) L.R.Q., c. P-9.1		
Comité consultatif sur la réclame des boissons alcooliques	P-9.1, r. 1	7-817
Délivrance et exploitation des permis « Terre des hommes » et « Parc Olympique »	D.494-82	suppl. 1006
Districts judiciaires qui forment les divisions de la Cour d'appel aux fins de la *Loi sur les permis d'alcool*	R.R.Q., c. P-9.1, r. 2	7-819
Certains documents relatifs à la loi	Décision 1982-04-19	suppl. 1007
Certains droits exigibles en vertu de la loi	D.1204-86	1986, *G.O.* 2, 3473
Droits et frais payables en vertu de la loi	D.159-88	1988, *G.O.* 2, 1401
Normes d'aménagement des établissements	D.1989-82	1982, *G.O.* 2, 3936
Permis d'alcool	Décision 1983-08-05	1983, *G.O.* 2, 3755

1 Parmi les règlements adoptés en vertu du *Code de la sécurité routière* (L.R.Q., c. C-24-2), plusieurs sont appliqués par les différents corps de police au Québec pour la surveillance de la circulation.

Titre de la loi habilitante et des règlements adoptés sous son autorité	Numéro	Page de publication des règlements nouveaux dans la *Gazette officielle du Québec*
Procédure applicable devant la Régie	R.R.Q., c. P-9.1, r. 7	7-833
Promotion de la vente et publicité des boissons alcooliques	R.R.Q., c. P-9.1, r. 8	7-837
Règles de régie interne de la Régie des permis d'alcool du Québec	P-9.1, r. 9	7-841
Police (Loi de)	L.R.Q., c. P-13	
Archives de la Sûreté du Québec et des corps de police municipaux concernant le personnel policier	R.R.Q., c. P-13, r. 1	7-943
Copies certifiées des témoignages reçus de la Commission de police	R.R.Q., c. P-13, r. 2	7-945
Décorations et citations décernées aux policiers ou à toute personne ou organisme	R.R.Q., c. P-13, r. 3	7-947
Déontologie et discipline des membres de la Sûreté du Québec	D. 467-87	1987, *G.O.* 2, 1809
Certaines dérogations aux règles d'admissibilité pour devenir membre de la Sûreté	R.R.Q., c. P-13, r. 4	7-951
Échelle de traitement de certains officiers de la Sûreté du Québec	P-13, r. 5	7-953
Échelle indicative de traitements pour le directeur d'un corps de police municipal et pour les membres non salariés au sens du *Code du travail* d'un corps de police municipal ainsi que fonctions normalement exercées par un directeur d'un corps de police municipal	R.R.Q., c. P-13, r. 6	7-955
Établissement de comités de la Commission de police du Québec pour favoriser la prévention et la détection du crime et l'efficacité des services de police	P-13, r. 7	7-959
Formules utilisées par la Sûreté du Québec et les corps de police municipaux	R.R.Q., c. P-13, r. 8	7-963
Identification des véhicules de la Sûreté du Québec	D. 1397-88	1988, *G.O.* 2, 5022
Identification des véhicules des corps de police municipaux	R.R.Q., c. P-13, r. 10	7-969
Insignes des constables spéciaux exerçant les fonctions de surveillants routiers pour le ministère des Transports	R.R.Q., c. P-13, r. 11	7-973
Insignes des sous-officiers, agents et cadets de la Sûreté du Québec	R.R.Q., c. P-13, r. 12	7-975
Niveau de scolarité et cours de formation policière exigibles et autres qualités requises pour devenir directeur d'un corps de police municipal	Décision 1982-11-12	1982, *G.O.* 2, 4409

Titre de la loi habilitante et des règlements adoptés sous son autorité	Numéro	Page de publication des règlements nouveaux dans la *Gazette officielle du Québec*
Normes d'embauche des agents et cadets de la Sûreté du Québec et des corps de police municipaux	R.R.Q., c. P-13, r. 14	7-979
Ordre suivant lequel les directeurs généraux adjoints remplacent le directeur général de la Sûreté du Québec	P-13, r. 16	7-993
Rapports des membres de la Sûreté du Québec et des corps de police municipaux avec les ressortissants étrangers en détention	R.R.Q., c. P-13, r. 17	7-995
Rémunération et les conditions relatives à l'exercice des fonctions des directeurs généraux adjoints de la Sûreté du Québec	D-1321	1988, *G.O.* 2, 4885
Rémunération et les conditions relatives à l'exercice des fonctions des officiers de la Sûreté du Québec	D-1789-87	1987, *G.O.* 2, 6746
Tarif des frais exigibles des municipalités en vertu de l'article 64.3 de la loi	D-1692-85	1984, *G.O.* 2, 1558
Uniformes des corps de police municipaux	R.R.Q., c. P-13, r. 18	7-997
Probation et sur les établissements de détention (Loi sur la) L.R.Q., c. P-26		
Établissements de détention	R.R.Q., c. P-26, r. 1	8-043 Modifiée en partie par: D-2209-83, *G.O.* 2, 4513 D-1986-87, *G.O.* 2, 39
Programme d'activités pour les personnes incarcérées	D-1471-88	1988, *G.O.* 2, 5165
Travaux communautaires	D-148-86	1986, 568
Recherche des causes et circonstances des décès (Loi sur la) L.R.Q., c. R-0.2		
Critères et procédures de sélection des personnes aptes à être nommées coroners	D-2110-85	1985, 6061
Rémunération des coroners à temps partiel et des coroners auxiliaires	D-1687-87	1987, 6492
Sommes à rembourser aux coroners et aux coroners auxiliaires pour les dépenses faites ou engagées dans l'exercice de leurs fonctions	D-1657-87	1987, 6367
Tarif relatif aux recherches et aux enquêtes des coroner	D-1376-83	1983, 2794 Modifiée en partie par: D-1657-87, *G.O.* 2, 6367 D-1687-87, *G.O.* 2, 6492

Annexe 3

Liste des principaux services offerts à la population du Québec par le ministère de la Sécurité publique

État au 31 mars 1989

Entité administrative/services offerts	Localisation des services
1. Sûreté du Québec	
• Assistance à toute la population	
— dans tous les cas où la vie des citoyens et citoyennes, leurs biens ou leur sécurité sont menacés (accidents d'automobile ou bateau, chantage, fraude, vol, attentat contre la personne).	La Sûreté du Québec compte 107 postes répartis dans 9 districts sur tout le territoire québécois
• Information	
— sur les programmes de prévention du crime; — sur les programmes de sécurité routière; — sur la sécurité nautique; — sur les drogues.	
• Délivrance	
— d'une autorisation d'acquisition d'arme à feu; — d'un permis de possession et de transport d'arme à utilisation restreinte; — des permis généraux de dépôt, de vente et de transport d'explosifs; — d'un permis pour agent et agente de sécurité; — d'un écrit attestant l'absence d'antécédents judiciaires.	
2. Direction générale des services correctionnels	
• Administration	
— des sentences d'incarcération des personnes condamnées à des peines de moins de deux ans. Il y a, au Québec, 24 établissements de détention qui accueillent annuellement plus de 40 000 personnes. La population moyenne quotidienne y est de 2 855 personnes. La population moyenne des personnes inscrites est de 4 228;	
— des sentences de probation et attestations de libération conditionnelle; il y a eu au Québec l'an dernier plus de 5 657 nouveaux cas d'ordonnance de probation avec surveillance, dont 1 280 comportaient une condition d'effectuer des travaux communautaires, et 1 371 attestations de libération conditionnelle;	
— des programmes de travaux compensatoires pour les personnes contrevenantes qui sont incapables de payer une amende à la suite d'une infraction commise à l'encontre des lois et règlements.	
• Garde	
— des personnes incarcérées en attente de leur procès ou de leur sentence.	
• Assistance	
— aux cours de justice et à la Commission québécoise des libérations conditionnelles en matière de sentence et de libérations conditionnelles. Il y a 40 bureaux de probation répartis partout au Québec où travaillent environ 150 agentes et agents de probation.	
• Coordination et soutien	
— assurés à plus d'une quarantaine d'organismes qui donnent des services spécialisés aux personnes en libération conditionnelle, en détention et en probation.	Québec: (418) 643-3612 1200, route de l'Église Sainte-Foy, QC G1V 4T4

Entité administrative / services offerts	Localisation des services
3. Direction générale de la sécurité et de la prévention	
• Émission des permis	
— d'agence d'investigation ou de sécurité.	Direction de la coordination et des services consultatifs 1, rue Notre-Dame Est 10e étage Montréal, QC H2Y 1B6 Tél. : (514) 393-2801
4. Direction des communications	
• Information	
— sur les lois, règlements et réalisations du ministère de la Sécurité publique.	Direction des communications 1200, route de l'Église Sainte-Foy, QC G1V 4T4 Tél. : (418) 644-6826
• Distribution	
— des publications disponibles au ministère de la Sécurité publique.	
5. Bureau du coroner	
• Recommandations	
— en vue d'assurer une meilleure protection de la vie humaine.	Québec : (418) 643-1845
• Enquêtes	
— en vue de déterminer les causes de mortalité survenue dans des circonstances obscures ou violentes.	
6. Commission québécoise des libérations conditionnelles	
• Information	
— sur la libération conditionnelle.	Québec : (418) 649-3074 Montréal : (514) 873-2230
7. Commission de police du Québec	
• Information	
— sur les pouvoirs et attributions de la Commission de police du Québec à l'égard du public, des municipalités, des corps de police et de leurs membres ;	Québec 2050, boul. Saint-Cyrille Ouest Sainte-Foy, QC G1V 2K8 (418) 643-7897
— sur les normes relatives à l'exercice de la fonction policière et à l'embauche des policiers et policières.	
• Études ou enquêtes	
— sur l'efficacité des services dispensés par la Sûreté du Québec ou tout corps de police municipal ;	Montréal 10, rue Saint-Antoine Est Bureau 890 Montréal QC H2Y 1A2 (514) 393-2800
— visant à établir si une municipalité maintient des services de police adéquats ;	
— sur la conduite de tout membre de la Sûreté du Québec, de tout policier ou policière municipal, constable spécial, agent ou agente de la paix appartenant à une catégorie désignée par règlement du Gouvernement.	

Entité administrative/services offerts	Localisation des services
8. Régie des permis d'alcool du Québec	
• Délivrance de permis	
— de brasserie;	Région de Québec 1281, boul. Charest Ouest Québec, QC G1N 2C9 Tél.: (418) 643-7667 Région de Montréal 1, rue Notre-Dame Est Montréal, QC H2Y 1B6 Tél.: (514) 873-3577
— de taverne;	
— de restaurant;	
— de bar;	
— de club;	
— d'épicerie;	
— de vendeur de cidre;	
— de réunion (événements spéciaux);	
— Terre des hommes (ventes de boissons alcooliques sur l'emplacement de l'Exposition universelle de 1967);	
— Parc olympique (vente de boissons alcooliques sur l'emplacement du Parc olympique).	